

Maurice
rel
27, rue G
LI

~~XXIII - 1 - 34.~~

38256 B

LA

Nationalité Belge

PAR

Godefroid KURTH



NAMUR

PICARD-BALON, ÉDITEUR, RUE DE FER, 14.

1913



EMARTEAU
e P'Official, 2
ace Verte)
LIÈGE

38256 B

LA NATIONALITÉ BELGE

LA

Nationalité Belge

PAR

Godefroid KURTH



NAMUR

PICARD-BALON, ÉDITEUR, RUE DE FER, 14.

1913

42642



A M. & M^{me}

RODOLPHE HUYGHEBAERT

—
HOMMAGE FRATERNEL

G. K.

PRÉFACE

Le petit livre que voici est le développement d'une série de conférences que j'ai faites en 1905 aux élèves des Dames de la Sainte Famille, à Bruxelles. C'était pendant l'année où la Belgique fêtait le plus joyeux de ses anniversaires, et, à pareille date, le choix du sujet s'imposait en quelque sorte. Ces circonstances de temps et de lieu expliquent aussi la forme et le ton de ces entretiens. Il s'agissait de faire pénétrer dans l'esprit de mes élèves les idées générales qui, à mon sens, se dégagent de l'étude de notre histoire. Si j'offre aujourd'hui au public le fruit d'un enseignement qui ne lui était pas destiné, ce n'est pas seulement pour céder à d'amicales instances, c'est aussi parce qu'à l'heure où l'on

cherche de divers côtés à ébranler notre unité nationale en fomentant des querelles de race, il m'a paru opportun de rappeler à la jeunesse les raisons qu'elle a d'aimer notre libre et heureuse patrie.

Au surplus, ce volume n'est pas la reproduction pure et simple du cours de 1905. La quatrième et la septième leçon ont été ajoutées; les autres ont été révisées et tenues au courant des événements contemporains. Quant aux pièces publiées en appendice, comme elles se rapportent directement aux questions traitées dans le texte, il m'a paru qu'elles complétaient utilement celui-ci.

Frassem, en la vigile de l'Assomption 1913.

PREMIÈRE LEÇON

Introduction

Depuis quelque trente ans, il s'est produit dans notre pays un phénomène des plus remarquables, encore qu'il soit passé inaperçu de la génération actuelle, plus inclinée à regarder vers l'avenir que vers le passé. Ce phénomène, c'est la naissance d'un sentiment que j'appellerai, si vous voulez, la fierté nationale. Je l'ai vu naître au cours de ma carrière; je me souviens du temps où il n'existait pas, et en comparant hier et aujourd'hui, je constate la profonde transformation dont il est en partie la cause et en partie l'effet.

Chez les Belges de ma génération, ce sentiment faisait défaut. Nous étions très satisfaits d'être libres et nous apprécions beaucoup nos libertés, mais nous trouvions qu'elles allaient de soi et qu'il nous manquait beaucoup pour avoir le droit d'être fiers. Sans doute, les cantatiers et les discoureurs officiels nous y encourageaient, mais leur enthousiasme de commande n'échauffait pas leurs auditeurs. *La Gloire Belgique* de Le Mayeur et le poème *Les Belges* de Philippe Lesbroussart laissaient le public fort indifférent, tout autant que les vers patriotiques du baron de Reiffenberg ou d'Antoine Clesse. Personne ne faisait chorus quand le premier chantait :

N'ayons qu'un cœur pour aimer la patrie
Et deux lyres pour la chanter

ou que le second fredonnait :

Flamands, Wallons
Ce ne sont là que des prénoms;
Belge est notre nom de famille. *MM.*

Nous ignorions jusqu'à notre chant national, et jamais l'idée ne nous serait venue de l'entonner, à l'exemple des autres nations, lorsque dans les fêtes publiques l'orchestre attaquait la *Brabançonne*. Plus d'une fois, aux étrangers qui voulaient l'entendre, nous devions faire l'aveu que personne de nous ne la savait par cœur.

A cela rien d'étonnant. Nous étions, comme nous le sommes encore, un petit peuple et nous avons conscience de notre faiblesse. Nous venions à peine de naître à l'indépendance après trente cinq ans de domination étrangère. Notre jeune nationalité, récemment humiliée sur le champ de bataille de Louvain, n'avait été sauvée que par l'intervention armée de la France. Quelques années après, nous avons été contraints de céder deux belles provinces à nos anciens oppresseurs, et cette mutilation avait laissé aux flancs de la patrie une plaie béante. La diplomatie internationale, qui nous infligeait cet affront immérité, nous avait traités comme des mineurs et

avait placé notre neutralité sous la tutelle des puissances. En face des grands Etats, nous ne comptons pas dans le monde. Nous étions comme honteux de nous-mêmes, nous rougissions d'être si petits et si faibles.

C'était trop de modestie. En réalité, un observateur un peu perspicace eût pu, dès les premiers jours de notre indépendance, entrevoir le grand avenir d'une nationalité qui, au sortir du berceau, venait de conquérir deux titres éminents à l'attention sympathique de l'Europe : je veux parler de la construction, en 1835, du premier chemin de fer du continent et de la grande crise de 1848 traversée victorieusement par notre patrie à l'heure où l'on voyait crouler ou branler tous les trônes. Il y avait là, je le répète, des promesses d'avenir que l'histoire a pleinement confirmées.

En attendant, notre esprit national ne se dégageait que lentement de la torpeur d'un long sommeil. Le provincialisme qui avait été pendant des siècles le caractère dominant des

Pays-Bas catholiques ne se rendait qu'en rechignant. Puis, la confiance dans les destinées de la patrie avait peine à naître au milieu des difficultés et des dangers qui nous entouraient, et beaucoup des nôtres se défendaient mal de l'idée que nous étions une petite nation provisoire destinée à disparaître de la carte de l'Europe dès la première conflagration.

En attendant, nous restions à la remorque du puissant voisin méridional qui nous avait possédés pendant vingt ans, et qui venait en quelque sorte de tenir notre nationalité sur les fonts baptismaux.

La France était comme le soleil qui nous échauffait et nous éclairait, et nous gravitions autour d'elle comme un satellite. C'est à un acteur français — ô dérision ! — que nous devons notre chant national. Au congrès constituant, il s'était trouvé un groupe qui avait demandé notre annexion à la France, et lorsque nous voulûmes nous donner un souverain, c'est à la France que nous allâmes

le demander d'abord. Tous, Wallons, Flamands et Allemands, nous parlions sa langue, nous lisions ses livres, nous nous nourrissions de sa pensée, nous nous imprégnions de son esprit. La Belgique semblait une France en miniature, pour ne pas dire une contrefaçon de la France. Car nous étions en réalité le pays de la contrefaçon. Dès qu'il paraissait en France un livre qui attirait l'attention, les éditeurs belges le réimprimaient et le vendaient pour cinquante centimes l'exemplaire, alors qu'à Paris il coûtait trois francs cinquante ou sept francs. Ce véritable brigandage dura jusqu'en 1852, qu'une convention littéraire y mit fin pour le plus grand intérêt des écrivains français et pour l'honneur de notre pays. Mais la convention de 1852 ne mit pas fin au rayonnement de l'esprit français en Belgique. Tout au contraire, le coup d'Etat du prince Louis-Napoléon jeta chez nous une multitude de lettrés, de journalistes et d'hommes politiques brouillés avec le régime bonapartiste qui venait de triom-

pher dans leur pays, et à qui nous fournîmes une tribune et un public. Emile Deschanel, Edgar Quinet, Madier de Montjau, Bancel, Proudhon et quantité d'autres s'improvisèrent alors précepteurs des bons petits Belges et portèrent à travers tout notre pays ce qu'ils considéraient comme la bonne parole. Et cette propagande ne fut pas infructueuse. Parmi les vieilles barbes de notre politique, je pourrais citer tel personnage qui représente encore parfaitement, dans notre milieu renouvelé, la Belgique d'il y a un demi-siècle, la Belgique tout imprégnée d'esprit français et charmée qu'on le constatât.

Comme les choses ont changé depuis lors ! A part les vieilles barbes en question, et quelques jeunes écervelés qui, ayant tourné le dos à l'avenir, croient le trouver dans le passé, quel est le Belge d'aujourd'hui qui va chercher au delà de nos frontières ses inspirations et son idéal ? En 1843, les loges belges, inspirées par le mesquin anticléricalisme qui est la marque de l'infériorité intellectuelle,

envoyèrent une députation offrir une plume d'or à Eugène Sue, auteur d'un détestable roman intitulé : *Le Juif Errant*, qui est aujourd'hui parfaitement oublié, mais qui de ce temps, était prôné comme un chef-d'œuvre parce qu'il constituait un pamphlet calomnieux contre les jésuites. Avec la délégation voyageait, emmené par son père, un petit garçon qui semblait destiné à devenir, de par de telles accointances, le représentant attiré des tendances antinationalistes. Eh bien, ce petit garçon est aujourd'hui l'un des représentants les plus éminents du patriotisme belge et l'un des contempteurs les plus âpres du fétichisme niais qui a si longtemps prosterné nos gallomanes devant les idoles gauloises : il s'appelle Edmond Picard, et son livre intitulé *Confiteor* est une longue et éloquente apologie de la patrie.

Si je cherche les origines du changement que je viens de noter dans notre âme nationale, je les trouve à la fois au dehors et au dedans de notre pays.

Au dehors, la prépondérance exclusive de la France a diminué. La guerre de 1870, qui l'a fait déchoir de son rang de première puissance militaire du monde, et l'apparition, sur notre frontière orientale, d'une autre puissance plus redoutable, qui fait contrepoids à l'influence française, ont eu pour effet d'émanciper notre conscience nationale en nous faisant comprendre que nous ne sommes et ne devons être le satellite de personne. De plus, la politique antireligieuse qui prévaut en France depuis une génération a singulièrement déconcerté les nombreuses amitiés que la patrie de Jeanne d'Arc possédait parmi nous autres catholiques. Nous continuons d'aimer la France chrétienne, mais la France chrétienne est une vaincue qui vient prendre chez nous des consolations et parfois des leçons.

Le relèvement de notre sentiment national n'est pas dû seulement à la diminution du poids des influences extérieures qui pesaient sur nous il y a un demi-siècle, il s'explique

aussi par des causes intérieures et en quelque sorte organiques. Nous nous trouvons devant un vrai phénomène de croissance. Nous étions, en 1830, un peuple enfant, et, comme les enfants, nous n'avions pas conscience de nous-mêmes. Depuis lors, nos facultés ont grandi, notre horizon intellectuel s'est élargi, notre activité civilisatrice s'est développée dans des proportions considérables et nous nous en sommes aperçus. Cela était dans l'ordre et ne pouvait pas ne pas arriver.

Ce n'est pas tout. Les Flamands, qui forment la plus grande moitié du peuple belge, se sont souvenus qu'ils possèdent une langue à eux ; ils se sont mis à la cultiver avec amour et ils ont demandé aux législateurs de reconnaître ses droits. L'opportunité, voire même la légitimité de ces revendications flamingantes a fait et fera longtemps encore parmi nous l'objet de discussions passionnées, mais il est un point sur lequel tout le monde sera d'accord : c'est que le mouvement flamand a contribué dans une large mesure à l'éman-

ciation de notre conscience nationale et à la diminution de l'hégémonie étrangère en Belgique.

Il faut ajouter à ce travail collectif de nos énergies latentes l'action personnelle de nos deux premiers rois. Léopold I^{er} a été le pilote expert qui a guidé notre barque à travers les récifs et les orages ; sa sagesse lui a conquis des sympathies qui se sont reportées sur la jeune nationalité dont il était le tuteur. Léopold II a fait de nous ce que l'infant Henri fit au XV^e siècle du Portugal, un peuple de colonisateurs ; il nous a lancés sur la haute mer, il a ouvert dans le monde entier des débouchés pour l'activité et l'esprit d'entreprise de la jeunesse belge.

Et c'est ainsi que nous sommes arrivés à la brillante situation que nous occupons aujourd'hui. Nous sommes à l'heure qu'il est la cinquième puissance économique du monde ; nous possédons une des plus belles colonies qui existent, nous avons repris notre place éminente dans le domaine des sciences, des


lettres et des arts et, comme indice éclatant de toute cette belle prospérité, nous avons plus que doublé le chiffre de notre population depuis 1830. Tout cela s'est fait en trois quarts de siècle, et quand nous avons célébré le 75^e anniversaire de notre existence, l'Europe entière a regardé de notre côté avec une sympathie admirative. Vous avez pu lire alors, dans les journaux étrangers parlant de nous, une parole que votre patriotisme ne laissera pas tomber dans l'oubli : « C'est une grande nation sur un petit territoire ».

Après avoir été si faibles et si humbles, voici donc que nous avons conquis le droit d'être fiers. Soyons-le, mais à condition que notre fierté ne devienne pas de la vanité ou de l'orgueil. Sachons reconnaître la part qui revient, dans notre prospérité actuelle, aux causes placées en dehors de notre volonté, et ne nous attribuons pas le mérite exclusif du bonheur dont nous jouissons. Puis, n'oublions pas que ce bonheur disparaîtrait bien vite, le jour où nous cesserions de le mériter en

devenant infidèles aux lois éternelles qui président à la prospérité des familles et des nations.

Le sentiment de notre grandeur présente, en nous pénétrant de reconnaissance pour la Providence qui nous a comblés de ses faveurs, ne doit être pour nous qu'un stimulant pour travailler à porter plus haut encore la gloire et la puissance de la patrie.

C'est dans ces dispositions, je l'espère, que nous aborderons ensemble l'étude des questions dont je vous entretiendrai au cours de ces leçons.



DEUXIÈME LEÇON

Y a-t-il une nationalité belge ?

Au début de ces entretiens sur notre nationalité, je rencontre une espèce de question préalable : Y a-t-il une vraie nationalité belge, demandent quelques-uns, ou notre existence de peuple libre et prospère n'est-elle qu'un heureux accident ?

Ne vous étonnez pas d'entendre poser cette question. Beaucoup de Belges se la posaient au temps de ma jeunesse, et il est certain qu'aujourd'hui encore, à l'étranger, il ne manque pas de gens qui croient la Belgique destinée à être partagée entre nos puissants voisins.

C'est qu'à première vue il pourrait sembler que nous ne possédons aucune des conditions requises pour constituer une nationalité.

Et d'abord nous manquons de frontières naturelles. Jetez les yeux sur une carte de l'Europe : avec un peu de distraction, vous croirez voir dans notre patrie un prolongement de la France. Nos fleuves nous viennent de ce pays et s'en vont en Hollande ; nous n'en dominons ni l'amont ni l'aval. La France et l'Allemagne n'ont cessé de se rencontrer dans nos plaines, qui étaient comme les glacis communs de l'une et de l'autre ; c'est sur notre sol que ces deux nations sont toujours venues vider leurs querelles, et les noms des plus célèbres batailles du monde sont portés par des villages de chez nous. Pour la France, la Belgique était le chemin du Rhin, pour l'Allemagne, celui de Paris. Afin d'être dispensés à l'avenir de prêter de nouveaux champs de bataille à l'Europe, nous avons construit les forts de la Meuse, et nous aurons d'autres mesures à prendre pour que ces forts nous protègent efficacement. La Belgique, si comblée sous les autres rapports des dons de la fortune, est mal défendue par la nature. Tous les autres

pays ont au moins l'une de leurs frontières protégée par quelque important cours d'eau ou par une chaîne de montagnes : l'Allemagne monte la garde sur les bords du Rhin, la France est retranchée derrière les Vosges, l'Espagne et l'Italie ont pour boulevards, celle-ci les Alpes, celle-là les Pyrénées, et l'Angleterre doit sa sécurité à la ceinture que lui font les flots de la mer. Notre patrie, hélas, est ouverte de tous les côtés. « La Belgique, par sa position, a dit Léopold I^{er}, est le pays le plus exposé du monde ». (1)

Il est vrai qu'aujourd'hui on ne considère plus les frontières naturelles comme la condition *sine qua non* d'une nationalité solide. Sinon, à quelles enseignes seraient logées des nationalités grandes et puissantes comme l'Allemagne et la Russie? On est plus porté à chercher la garantie de la vitalité d'un peuple dans son unité intellectuelle et morale, exprimée par l'unité de sa langue et de sa littérature. La

1. Lettre écrite le 20 décembre 1850 à Charles Rogier. V. Th. Juste. *Léopold I^{er} et Léopold II*, pp. 260-261.

France a depuis longtemps réalisé ce genre d'unité, et les hommes de ma génération ont vu l'Allemagne et l'Italie s'unifier sur la même base. Et n'assistons-nous pas de nos jours à l'ardent effort de la Russie pour grouper autour d'elle, dans une dépendance plus ou moins étroite, les diverses nations qui parlent une des langues slaves? Le panslavisme est une menace permanente pour tous les Etats de l'Europe centrale et orientale.

Or, nous n'avons pas de langue nationale à nous. Flamands, Wallons, Allemands, nous appartenons à trois groupes linguistiques différents. Sans doute, il y a une langue qui est parlée et comprise chez nous par tous les hommes cultivés : c'est le français. Mais la place de plus en plus considérable que prennent dans la vie de notre peuple démocratique les classes populaires lui suscite une dangereuse rivale dans la langue parlée par la majorité de la population, c'est-à-dire, le flamand. Et les revendications flamandes, mal comprises par beaucoup de Wallons et maladroitement

défendues par plus d'un flamingant, ne sont pas sans créer entre les deux races des malentendus inquiétants.

vp 133

Toutefois, il faut se garder d'exagérer l'importance des éléments matériels de nationalité dont il vient d'être parlé. Ni les frontières naturelles, ni l'unité de race et de langue ne nous sont absolument indispensables. Nous nous en sommes toujours passés. Au temps où notre peuple était fractionné en un certain nombre de duchés et de comtés, tous ces Etats, à la seule exception de celui de Namur, comprenaient une partie flamande et une partie wallonne, et jamais la question des langues n'a créé la moindre difficulté entre l'une et l'autre. Et il en a été de même à partir du jour où toutes nos provinces se sont trouvées unifiées sous l'autorité d'un seul souverain. Elles ont formé un Etat dont la cohésion n'a jamais été menacée ni même troublée par des difficultés d'ordre linguistique. Je l'ai démontré en son temps, et personne ne s'est avisé de contester ma démonstration.

Au surplus, il ne faut pas aller loin pour constater qu'aujourd'hui encore, des peuples qui ne parlent pas la même langue peuvent parfaitement vivre en paix et en harmonie sous l'autorité d'un même gouvernement. Je ne citerai pas l'exemple de la Suisse, où l'on parle quatre langues : l'allemand, le français, l'italien et le romanche. La Suisse, en effet, n'est pas une nation unitaire, mais une fédération d'Etats ayant chacun sa législation intérieure à lui. Mais il est un pays en Europe que tout le monde s'accorde à regarder comme le type d'une nation libre et prospère : c'est le Royaume-Uni. Or le Royaume-Uni n'a-t-il pas son pays de Galles qui professe pour son vieil idiome celtique un culte enthousiaste, et ses Highlands d'Ecosse où retentit encore, comme il y a deux mille ans, le gaélique, parent du dialecte que parlent les Irlandais du Connaught?

Et personne, à ma connaissance, ne s'est jamais avisé de voir dans cette dualité linguistique une infériorité pour l'Angleterre.

Puisqu'il en est ainsi, quel est donc l'élément essentiel d'une vraie nationalité? Je répons : ce n'est pas un élément d'ordre matériel, c'est un principe d'ordre idéal. Ce qui constitue le lien le plus durable de toute vie nationale, c'est la jouissance commune d'un même régime de libertés et la fidélité aux mêmes institutions. Tel est le principe qui, au moyen-âge, a marié, pendant des siècles, les populations les plus diverses sous le rapport de la race et de la langue, mais à qui il suffisait de respirer ensemble l'atmosphère d'une même civilisation pour se sentir unies les unes aux autres par les liens d'une étroite solidarité. Voilà ce que vous pouvez constater, si j'ose parler ainsi, sur chaque page de l'histoire. Je ne veux pas vous en énumérer des exemples : ils seraient trop nombreux ; je me borne à vous rappeler le patriotisme antifrançais que la Lorraine professait encore au XVIII^e siècle et le mépris profond que le créateur de la Prusse, Frédéric II, témoignait pour les produits de la

littérature allemande. Et c'est ce roi, qui se piquait de compter parmi les écrivains français, qui est aujourd'hui l'un des demi-dieux invoqués par le pangermanisme! Donc, sans contester l'importance que les questions de langue ont prise de nos jours, particulièrement en Belgique, et sans nier les avantages qu'une nation peut trouver dans son unité linguistique, nous avons les meilleures raisons du monde pour ne pas attribuer à cette unité une importance contre laquelle protestent plus de mille ans de civilisation moderne.

Mais, me dira-t-on, s'il est vrai que dans le temps les nationalités reposaient sur une autre base que celle de l'unité linguistique, il est tout aussi vrai que la base a changé de nos jours. La langue a acquis pour les nationalités modernes une valeur d'ordre idéal qu'elle n'a jamais eue auparavant; elle est devenue un signe de ralliement, un symbole, un drapeau. C'est elle qui a créé au XIX^e siècle l'unité nationale de l'Allemagne et de l'Italie, et tôt ou tard, agissant à la manière

de la loi chimique des affinités électives, elle dissoudra tous les composés nationaux faits en dehors d'elle. Tel est le destin qui attend la Belgique et qui se prépare sous nos yeux. L'opposition tous les jours plus aiguë des Flamands et des Wallons en est le signe avant-coureur. Le mot de séparation administrative n'a-t-il pas été prononcé en plein Sénat par une personnalité éminente, et répété depuis par d'autres personnalités qui le sont moins?

Je reconnais qu'il y a une part de vérité dans les constatations pessimistes que je viens de résumer, mais une part seulement. Certes, un sérieux danger surgirait le jour où tous nos compatriotes oublieraient qu'ils sont Belges avant d'être Flamands, Wallons ou Allemands. Ce n'est pas assez dire; les Flamands ou les Wallons qui, pour des griefs d'ordre linguistique, compromettraient les intérêts supérieurs de la patrie seraient de mauvais citoyens. Tout en défendant avec énergie ce qu'ils regardent comme le droit de leur langue, ils

ont pour devoir de tenir compte aussi des traditions du passé et des besoins du présent. Les Flamands doivent reconnaître que la langue française jouit en pays flamand, depuis plus d'un millier d'années, d'une diffusion qui en fait pour ainsi dire la seconde langue maternelle de toute personne cultivée : lui faire la chasse et travailler à l'exterminer, comme s'y emploient quelques fanatiques, serait un crime de lèse-civilisation. Les Wallons doivent comprendre qu'il est à la fois de leur devoir et de leur intérêt d'apprendre le flamand, qui est la langue de la majorité de leurs compatriotes, et que les fades plaisanteries par lesquelles certains d'entre eux essayent de se dérober à ce devoir ne seront désormais que la preuve d'une incurable infériorité intellectuelle. Il faut que tous les patriotes s'emploient activement à répandre parmi les Belges cultivés la connaissance des deux langues : le jour où ce sera fait, nous n'aurons plus rien à craindre pour notre unité nationale. Je ne désespère pas de

voir arriver cet heureux jour et j'applaudis aux efforts de tous ceux qui travaillent à le hâter.

Un autre danger, me dit-on encore, plane sur notre jeune nationalité, et cette fois il nous vient du dehors. A entendre certains théoriciens, l'avenir est aux grandes nations, et les petites sont condamnées à être absorbées par les grandes. C'est fatal, ajoute-t-on; la concentration des groupements humains se fait en conformité d'une véritable loi historique. Entre la France et l'Allemagne, qui l'une et l'autre convoitent ses riches provinces, la Belgique est une proie qu'elles se disputeront ou se partageront tôt ou tard, et peut-être dès la première conflagration internationale. Qui sait si alors nous ne verrons pas la Wallonie rattachée à la France, tandis que le pays flamand tombera au pouvoir de l'Allemagne?

Il faut s'entendre. Sans vouloir contester l'existence du mouvement de concentration auquel obéissent les grandes nationalités, j'en vois un autre qui est peut-être tout aussi puissant et qui tend à l'autonomie des groupes

ayant des caractères assez distinctifs pour faire une nation. Nous le rencontrons aujourd'hui en Irlande, en Finlande, en Catalogne, en Pologne, en Norvège. Ce mouvement centrifuge est né du malaise que causent les trop grandes agglomérations de peuples séparés par leurs intérêts et par leurs aspirations; il est loin d'avoir produit toutes ses conséquences, et il nous réserve peut-être plus d'un remaniement de la carte de l'Europe. (1) La situation actuelle du monde est un état d'équilibre instable résultant du jeu de ces deux tendances qui se font contrepoids. Et ce n'est pas la force matérielle qui rompra l'équilibre au profit de l'une et de l'autre : c'est la raison, c'est la conscience des peuples qui dictera la solution de la difficulté.

S'il fallait dire toute ma pensée, j'ajouterais que le temps est passé où les nations chrétiennes pouvaient faire des conquêtes les unes sur les autres. Ces entreprises sont surannées :

1. Depuis que ces lignes sont écrites, un nouveau peuple est né de la décomposition de l'empire turc : c'est l'Albanie.

même quand elles semblent réussir, elles aboutissent à des faillites. Un peuple peut être vaincu sur les champs de bataille, il peut être envahi, il peut être annexé par l'étranger, il n'est pas absorbé aussi longtemps qu'il refuse de l'être; sa protestation, fût-elle muette, empêche la prescription de s'établir au profit du conquérant et maintient la blessure ouverte. Il y a plus de quarante ans que l'Allemagne a conquis l'Alsace-Lorraine, et l'Alsace-Lorraine est aussi anti-allemande que jamais, malgré les circonstances qui semblaient devoir faciliter l'assimilation de ces deux pays par l'Allemagne, je veux dire, en Alsace, la communauté de la langue, et, dans tous les deux, l'émigration des éléments français les plus irréductibles. Il y a plus d'un siècle que la Pologne, dépecée comme une proie par la Russie, la Prusse et l'Autriche, a entendu retentir au-dessus de sa couche d'agonie cette parole tragique prononcée par le meilleur de ses fils : *Finis Poloniae!* Eh bien, après plus d'un siècle, la conscience nationale de la

Pologne reste vivante et frémissante comme aux jours néfastes du partage, et aucune nationalité européenne, à mon sens, n'a plus de vitalité que ce peuple martyr. Car, dans la phase actuelle de la civilisation, un peuple ne peut plus être conquis ou annexé malgré sa volonté : c'est le ralliement de la conscience populaire qui met le sceau à la conquête; aussi longtemps qu'elle proteste, la situation créée par les armes est provisoire, et la liberté n'est pas perdue.

Cela ne veut pas dire qu'il soit indifférent pour une nation de se laisser envahir ou de se défendre vigoureusement : toute invasion étrangère est une catastrophe dont il faut préserver la patrie. Les Belges l'ont toujours fait, et nous avons le droit d'espérer que la Belgique ne manquera pas à elle-même. Si, comme tous les peuples qui méritent de rester libres, elle sait opposer à l'envahisseur les poitrines de tous ses fils, aucune puissance étrangère ne parviendra à l'effacer de la carte du monde.

TROISIÈME LEÇON

Notre nationalité dans le passé

Ainsi que vous l'avez vu dans la leçon précédente, nous ne sommes pas un peuple d'hier, nous sommes une nationalité historique ayant des caractères spéciaux qu'elle doit au milieu où elle s'est développée et aux drames internationaux dans lesquels elle a été impliquée. Vous faire connaître les vicissitudes de cette nationalité au cours des âges, ce sera l'objet de l'entretien d'aujourd'hui.

Aussi haut que nous pouvons remonter dans nos annales, c'est-à-dire dès le premier siècle avant notre ère, il y a une fédération belge, et elle présente déjà l'un des traits les plus caractéristiques de notre nationalité. Les Belges étaient un mélange des deux races

celtique et germanique. La première faisait le fond de la population, la seconde y avait versé un appoint de guerriers et de conquérants dans des proportions qui variaient selon les diverses peuplades. La Belgique était, alors comme aujourd'hui, le sol où les deux grandes races se donnaient rendez-vous, et le peuple belge était le fruit de leur union. Tel est, au témoignage de César interprété par l'érudition contemporaine, ce que j'appellerais volontiers l'état civil de nos plus lointains ancêtres.

Voici un second caractère que je constate chez eux, et vous remarquerez qu'il se retrouve pendant la plus grande partie de notre passé. Les Belges ne forment pas une nation unitaire; leur nom collectif désigne une confédération de plusieurs peuplades reliées entre elles par un lien assez lâche, et presque exclusivement dans un but défensif. C'est, avec l'honorable témoignage rendu par le grand général romain à la bravoure de nos ancêtres, ce que nous avons à retenir de plus important dans leur histoire. Cette histoire commence et finit à la conquête

romaine : une fois incorporés dans l'empire, les Belges se romanisent et cessent d'être des groupes nationaux distincts. Tel est d'ailleurs le sort de toute l'Europe occidentale : elle vient avec tous ses peuples se perdre dans la civilisation qui, pendant quatre à cinq siècles, sera commune à presque tout l'univers connu.

C'est l'invasion des barbares qui, en brisant l'unité romaine, donna naissance aux nationalités modernes. La nôtre sortit de la terrible catastrophe de 406, où les hordes de peuples germaniques se répandirent sur notre sol et y mirent fin à la domination des Césars au milieu de désordres indicibles. A peine la tourmente était-elle passée que les Francs, peuple germanique établi dans le nord de la Belgique depuis le III^e siècle, substituèrent leur autorité dans nos provinces à celle de l'Empire. Maîtres du pays de Tongres, ils fondèrent, sous leurs rois chevelus, un royaume dont les frontières coïncident vaguement avec celles de la Belgique actuelle. Ils se répandent ensuite à l'ouest et au sud, et semblent dès lors vouloir

conquérir toute la Gaule. Nous sommes à cette date un peuple guerrier et entreprenant ; nous avons oublié le vieux nom sous lequel nous a connus César, nous sommes fiers de notre nom de Francs. Ce nom ne désigne plus seulement, en effet, les conquérants qui ont fondé le royaume, mais aussi les populations belges qu'ils y ont trouvées. C'est vous dire que Wallons, Flamands et Allemands, nous descendons tous des Francs de Clovis.

Conduits par Clovis, nous conquîmes la Gaule entière et nous donnâmes la qualité de Francs à tous les hommes libres qui l'habitaient. Mais cette conquête, qui porta si haut le pouvoir de la dynastie mérovingienne, fut quelque chose comme un désastre pour le peuple qui l'avait faite. Nos rois abandonnèrent nos provinces pour s'établir à l'intérieur de la France, à Soissons, à Paris, à Orléans, et oublièrent la Belgique. Notre patrie ne fut plus, dès lors, qu'une région arriérée dans son paganisme et dans sa barbarie.

Elle en sortit grâce au dévouement de nos

missionnaires, aidés par la famille la plus illustre que la Belgique ait produite : celle des Carolingiens, dont le berceau fut sur notre sol et qui nous rendit pour plusieurs générations le lustre d'autrefois. Pépin d'Herstal, Pépin le Bref et Charlemagne sont des Belges, et ils font de notre pays le centre de leur Empire.

Le partage de cet Empire, qui eut lieu au traité de Verdun en 843, eut pour la Belgique des conséquences importantes. Elle fut comprise pour la majeure partie dans la part centrale, qui était celle de Lothaire I^{er}, mais tout ce qui était sur la rive gauche de l'Escaut, c'est-à-dire la Flandre, fut mis dans la part occidentale, qui était celle de Charles le Chauve. Cette ligne de démarcation entre les deux groupes de Belges dura six siècles : ce sont les ducs de Bourgogne qui l'ont effacée.

La part centrale, qui comprenait notre pays, était trop longue pour sa largeur et d'une défense difficile; il n'est pas étonnant qu'elle ait été à son tour morcelée, après la mort de Lothaire I^{er} (855). Alors ses trois fils se parta-

gèrent l'héritage paternel. L'une des parts, qui fut donnée à Lothaire II, et qui lui doit son nom de Lotharingie, comprenait les provinces belges avec les Pays-Bas. Nous formions entre la France et l'Allemagne un Etat intermédiaire qui, s'il avait vécu, aurait changé la face de l'histoire.

Mais il ne vécut pas. A la mort de Lothaire II en 869, son royaume, disputé par ses oncles et tour à tour usurpé par l'un d'eux ou partagé par tous les deux, passa par une série de crises jusqu'au jour où il fut annexé définitivement à l'Allemagne en 924. Celle-ci fit du royaume un duché, puis coupa le duché en deux : la haute Lotharingie devint ce qu'on a appelé depuis la Lorraine; la basse Lotharingie, aussi appelée le Lothier, correspondit à peu près à l'ancien royaume de Clovis ou encore au royaume des Pays-Bas tel qu'il a existé de 1815 à 1830. Une famille ducale, celle d'Ardenne, le gouverna pendant plusieurs générations sous l'autorité et au nom des rois d'Allemagne.

Le duché de Lothier était bien une unité

politique et pouvait d'autant mieux devenir le noyau d'une nouvelle nationalité que de bonne heure le lien qui le rattachait à l'Allemagne se relâcha singulièrement. Vers la fin du XIII^e siècle, les souverains de ce pays avaient cessé d'exercer sur nous une véritable autorité. Mais les ducs de Lothier n'y gagnaient rien, car leur pouvoir s'énervait en même temps que celui de l'empereur et un peu pour les mêmes causes. Dès 1100, ils se trouvèrent confinés dans leur comté héréditaire de Louvain, qu'ils préférèrent appeler le duché de Brabant. A côté d'eux il y avait des princes-évêques de Liège et de Cambrai, des comtes de Hainaut, de Namur, de Luxembourg, de Chiny, de Looz, de Gueldre, de Hollande. Chacun de ces princes était indépendant des ducs et n'était rattaché à l'empire que par un lien nominal; tous semblaient sans défense contre une nation alors conquérante et ambitieuse, qui était la France. La France, première puissance militaire de l'Europe depuis la bataille de Bouvines (1213), rêva dès le XIV^e siècle de

s'emparer de notre pays et d'arriver jusqu'au Rhin, qu'elle considérait comme sa frontière naturelle. La guerre de Cent ans qu'elle eut sur les bras ne lui permit pas de réaliser ce rêve par la force des armes, mais la diplomatie lui procura une revanche. Un fils cadet du roi Jean II, Philippe le Hardi, devint comte de Flandre par son mariage avec l'unique héritière de Louis de Maele, et un cadet de Philippe le Hardi, Antoine, devint duc de Brabant et de Limbourg par le testament de sa tante Jeanne, duchesse de ces deux pays. La mort des deux fils d'Antoine fit échoir leur héritage à leur cousin Philippe le Bon, qui était déjà comte de Flandre (1430). Ainsi, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, la ligne de démarcation faite par le traité de Verdun se trouva effacée. La Flandre et le Brabant, auxquels allaient rapidement s'ajouter les autres provinces des Pays-Bas, restèrent unis désormais sous l'autorité d'un prince français.

Mais l'avènement d'une dynastie française en Belgique ne fut pas, comme on aurait pu le

croire, un gain pour la France. En succédant à nos ducs et à nos comtes, les princes de la maison de Bourgogne se firent belges. Ils devinrent les fondateurs d'une dynastie nationale qui devait tenir tête victorieusement aux rois de France et, pour la première fois, unifier nos provinces, grâce à un système d'institutions centrales. Sous eux, la Belgique fut, comme aujourd'hui, la nation la plus florissante du monde : son souverain, le « grand duc d'Occident », était plus puissant que le roi de France; toute l'Europe, le pape lui-même voyaient en lui le chef incontesté qui devait mener les chrétiens à la nouvelle croisade contre les Turcs; tous les souverains recherchaient son amitié; il n'eût tenu qu'à lui de prendre le titre de roi, si la réalité du pouvoir royal ne lui avait suffi. Un avenir magnifique semblait s'ouvrir dès lors pour notre patrie!

Ce qui mit obstacle à nos grandes destinées, ce ne fut pas, comme on le dit souvent, la fin tragique de Charles le Téméraire sous les

murs de Nancy. Cette catastrophe laissa la Belgique intacte; les menées du roi Louis XI pour en profiter à notre détriment n'eurent aucun résultat et la brillante victoire d'Enguignate, que nous remportâmes sur les Français, fut l'affirmation triomphante de notre indestructible existence nationale. Par contre, ce qui nous diminua, ce furent précisément les brillants mariages qui, à première vue, semblaient devoir nous donner l'empire du monde. Le mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche et celui de son fils Philippe le Beau avec Jeanne, fille de Ferdinand et d'Isabelle, apportaient dans la famille de nos ducs la couronne impériale et la couronne royale d'Espagne, mais nous sacrifiaient aux pays plus grands sur lesquels nos souverains étaient appelés à régner. De nouveau, comme du temps de Clovis, notre dynastie nationale allait s'établir en dehors du pays, et nous devenions une espèce d'annexe de leur monarchie universelle.

Une espèce d'annexe, ai-je dit. Car, légale-

ment, nous restions ce que nous étions, sous cette réserve que notre souverain demeurait en pays étranger. Il n'y a pas eu à proprement parler de domination espagnole en Belgique, ni non plus de domination autrichienne; il y a eu seulement des Espagnols et des Autrichiens investis chez nous, par la confiance de nos souverains, de positions importantes qui provoquaient la susceptibilité nationale. La même chose s'était produite en Espagne quand Charles-Quint, souverain légitime de ce pays, y amena ses compatriotes flamands, dont l'influence était vue de mauvais œil par les indigènes. Mais, pas plus que la Flandre n'a gouverné l'Espagne, l'Espagne n'a gouverné les Pays-Bas. Qu'on cesse donc de parler de domination étrangère : nos souverains légitimes n'étaient pas des étrangers pour nous, bien qu'ils aient eu le tort, de Philippe II à Joseph II, de ne jamais mettre le pied dans nos provinces. Nous n'avons subi le joug de l'étranger que de 1794 à 1830, parce que, malgré notre volonté, nous devînmes français par le fait de la

conquête et hollandais par la volonté des puissances européennes.

Il y a donc lieu de protester contre les premiers vers de la *Brabançonne* de Charles Rogier :

Après des siècles d'esclavage
Le Belge sortant du tombeau.....

Ces siècles se réduisent en tout à trente cinq ans, et en 1830 nous sommes redevenus ce que nous étions avant 1794, un peuple libre et en possession d'un régime d'autonomie.

Ne vous figurez pas, toutefois, que ce régime fût identique à celui d'aujourd'hui. Il s'en faut de beaucoup. Nous formons aujourd'hui une nation unitaire selon le type créé par la royauté française, et que la Révolution de 1789 a porté à travers l'Europe. Nous avons un ensemble d'institutions centrales pour le pays tout entier; nos Chambres votent tous les jours des lois qui sont appliquées partout, et l'habitant de n'importe laquelle de nos provinces a dans toutes les autres, en vertu de sa qualité de Belge, les mêmes droits que les indigènes

de celles-ci. Il n'en était pas ainsi avant 1794. Nous formions une agglomération d'Etats autonomes réunis sous l'autorité personnelle du même souverain, mais gardant chacun ses institutions à lui, que le prince, lors de son avènement, prêtait serment de respecter. Ces institutions différaient d'un Etat à l'autre, et chacun se fermait jalousement à ceux qui n'étaient pas ses nationaux. L'habitant de l'un était *aubain*, c'est-à-dire, privé des droits politiques dans l'autre. Pour occuper une fonction publique dans l'un d'eux, il fallait y être né. On n'était pas Belge, on était Brabançon, ou Flamand, ou Hennuyer, et ainsi de suite.

Contre ce provincialisme outrancier, nos souverains luttèrent de leur mieux en créant quelques institutions centrales comme les trois Conseils collatéraux de Charles-Quint ou le Grand Conseil de Malines, mais les provinces réagissaient. Plusieurs se rendirent indépendantes du Grand Conseil : le Brabant, la Gueldre, le Hainaut et le Luxembourg. Les Etats-généraux eussent pu devenir un élément

d'unification, mais on y votait par provinces; on ne prenait de résolution qu'*ad referendum* et le vote de la majorité ne liait pas la minorité. Bref, il y avait en Belgique des provinces unies, mais il n'y avait pas de Belgique, et ce nom même, qu'il nous est si doux de prononcer aujourd'hui, n'existait pas. C'est la Révolution brabançonne qui, la première, en a doté notre patrie. Avant elle, nous n'étions, dans les actes émanés de nos souverains, que les Etats « de par deçà ».

Voulez-vous savoir comment cette situation, si différente de celle d'aujourd'hui, se traduisait dans le langage officiel? Comparez les titres que portaient autrefois et que portent aujourd'hui les souverains de la Belgique.

Aujourd'hui, en tête des actes législatifs et des arrêtés royaux, figure cette simple formule :

« Albert, roi des Belges ».

Et voici ce que vous lisez en tête des actes d'un autre Albert, de l'archiduc, qui fut le mari de l'infante Isabelle et qui régna avec elle sur nos provinces :

« Albert, par la grâce de Dieu archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg et de Gueldre, comte de Habsbourg, de Flandre, d'Artois, de Bourgogne palatine, de Hainaut, de Hollande, de Zélande, de Namur et de Zutphen, marquis du Saint Empire, seigneur de Frise, de Salins, de Malines, des cité, ville et pays d'Utrecht, d'Overyssel et de Groningue..... »

Entre le provincialisme de nos ancêtres, avec son patriotisme de clocher qui veillait avec une sollicitude jalouse à conserver les institutions traditionnelles, et les tendances centralisatrices de nos souverains, qui eussent voulu abolir toutes les différences de province à province pour régner sur un peuple absolument unifié, il y avait une contradiction qu'il n'était pas facile de faire disparaître. Le prince en effet, lors de son avènement, devait venir dans la capitale de chacune de nos provinces prêter serment de respecter ses privilèges. Et de la sorte il était paralysé d'avance dans ses tentatives réformistes. Joseph II ne s'y résigna

pas : il voulut unifier à tout prix, malgré l'opposition de ses sujets, malgré le serment qu'il avait prêté de respecter leurs privilèges. Mais alors toute la Belgique se souleva, renversa le gouvernement et proclama la république des Etats Belgiques unis. Remarquez bien ce mot : Etats Belgiques unis, et non Belgique tout court. Les noms ont leur éloquence, et, après ce que je viens de dire, vous apprécierez celle du vocable provisoire que nos ancêtres donnèrent en 1790 à notre patrie.

Les réformes, toutefois, étaient dans l'air : quelques années après, la Révolution française, en se déchaînant sur l'Europe, emportait comme dans un tourbillon tout l'ensemble de nos vieilles institutions et y substituait le régime sous lequel nous vivons aujourd'hui. Les Etats Belgiques d'autrefois ne sont plus aujourd'hui que les provinces de la Belgique.

Toutefois, notre vieil esprit provincialiste ne disparut pas d'un coup, et si l'on veut étudier l'histoire de notre XIX^e siècle, on l'y verra reparaître plus d'une fois encore. Je me

bornerai à noter ici une de ses plus curieuses manifestations. En 1830, pendant qu'au Congrès Constituant on discutait la Constitution Belge, un député de Luxembourg, nommé Jacques, demanda que tous les emplois civils d'une province fussent réservés exclusivement à ceux de ses habitants qui en étaient natifs, et que toutes les autres fonctions fussent réparties entre les diverses provinces au prorata de leur population (1). Cette proposition, qui nous aurait ramenés au régime d'avant 1794, ne rencontra pas d'écho : le passé était bien mort, et les nouvelles formes de notre vie publique correspondaient trop aux besoins de notre temps pour qu'on pensât à les sacrifier. Nous gardâmes de nos vieilles traditions le bel ensemble de libertés locales qui fait encore aujourd'hui le charme de l'existence dans notre patrie, mais nous ne relevâmes pas les anciennes barrières qui nous avaient empêchés d'être une nation homogène et unie.

(1) V. HUYTTENS DE TERBECQ, *Discussions du Congrès National de Belgique*, t. I, p. 201.

QUATRIÈME LEÇON

Comment s'est faite notre unité nationale

Ainsi que vous l'avez vu dans la leçon précédente, notre nationalité a traversé plus d'une crise ; diverses fois morcelée au cours de l'histoire, elle s'est toujours reconstituée. Confédération à lien assez lâche au temps de César, royaume conquérant sous Clodion et Clovis, royaume pacifique sous Lothaire II, duché féodal sous les princes d'Ardenne, puis enfin Etat souverain sous la maison de Bourgogne, et sous ses successeurs, elle a été plus d'une fois victime des hasards de la guerre ou des combinaisons de la diplomatie, mais elle a toujours repris sa place dans l'histoire, comme ces cours d'eau qui ne se perdent

quelque temps sous terre que pour reparaître plus loin au grand jour. Il faut espérer que le cycle de ces épreuves ne recommencera pas.

Le mérite d'avoir définitivement constitué notre unité nationale est généralement attribué par nos historiens à la maison de Bourgogne. Je n'y veux pas contredire, mais il faut reconnaître qu'elle n'aurait pas obtenu ce grand résultat, si elle n'avait trouvé un solide point d'appui dans le pays même. Pour leur bonheur, il s'est rencontré de leur temps un Etat central, conscient de son rôle unificateur et que ses traditions semblaient appeler à la mission de favoriser l'œuvre entreprise par les princes bourguignons. Cet Etat, c'est le Brabant. Sans lui, notre histoire ne se serait pas déroulée comme elle a fait depuis cinq siècles, et c'est justice de proclamer que dans l'œuvre à laquelle reste attaché le nom de Philippe le Bon, le rôle du Brabant a été aussi considérable que celui du Grand Duc d'Occident.

Le Brabant a été, à la lettre, le noyau central autour duquel nos provinces sont venues

se grouper sous l'autorité des mêmes souverains. De tout temps il a eu en Belgique une véritable primauté. Ses princes, vous le savez, étaient ducs de Lothier, c'est-à-dire qu'ils se transmettaient à titre héréditaire une dignité qui avait sans doute perdu la puissance, mais qui gardait le prestige.

Pendant tout le XII^e siècle, ils ne cessèrent de revendiquer les droits d'hégémonie attachés à ce titre glorieux. S'ils ne parvinrent pas à en faire une réalité, il s'en dédommagèrent en communiquant la dignité ducale à leur comté de Brabant, et en s'emparant du Limbourg, qu'ils relièrent étroitement à leurs domaines. Ils étaient donc trois fois ducs, pendant que le reste de notre pays n'avait que des comtes, car les ducs de Gueldre et du Luxembourg ne dataient que du XIV^e siècle, et, en regard d'eux, pouvaient être considérés comme des parvenus. Ils avaient d'ailleurs un autre titre de gloire, auquel ils semblent avoir tenu plus encore : ils se vantaient de descendre de Charlemagne par Gerberge, femme de leur ancêtre Lambert

le Barbu, qui fut la souche de leur lignée. Et de ce chef ils se considéraient comme les vrais héritiers de la couronne de France, dont Charles de Lothier, père de Gerberge, avait été traîtreusement dépouillé par Hugues Capet.

On se figurerait difficilement ce que la conscience de cette glorieuse filiation mettait de fierté dans le cœur de ceux qui y participaient : en voici un exemple. L'empereur Charles IV se rattachait aux ducs de Brabant par sa grand'mère Marguerite, fille de Jean I^{er} le Victorieux : eh bien, lorsque sur les murs de son château de Karlstein près de Prague il voulut faire représenter par le pinceau d'un artiste les membres de sa lignée, ce ne sont pas ses ancêtres naturels, les comtes de Luxembourg, ce sont ceux de sa femme, les ducs de Brabant, dont l'artiste fut chargé de peindre les portraits, parce que par eux il se rattachait directement à Charlemagne (1). C'est que les

1. V. la Chronique d'Edmond De Dynter, éd. de Ram, t. III, p. 74 et cf. Neuwirth, *Der Bildercyklus des luxemburgischen Stammbaumes aus Karlstein*, qui reproduit toute cette série d'images. Les ducs de Brabant y figurent au complet jusqu'à Jean I, qui est suivi de

ducs de Brabant étaient les seuls descendants authentiques de ce grand homme, et cela leur donnait un prestige que les rois les plus puissants étaient réduits à leur envier.

Cette illustre extraction, leurs sujets en étaient aussi fiers qu'eux-mêmes; elle flattait la fibre nationale des Brabançons, dont le loyalisme ardent fait un si éclatant contraste avec l'éternelle opposition des Flamands et des Liégeois à leurs princes. Les « riches ducs » travaillèrent avec succès, pendant plusieurs générations, à entretenir ces sentiments dans leur peuple. « La dynastie, dit notre grand historien Henri Pirenne, est nationale et populaire : les victoires de Jean I lui ont donné un éclat incomparable. Le dévouement des nobles, du clergé et des villes à son égard est absolu. »

Henri VII et de sa femme Marguerite de Brabant. De Dynter fait erreur en écrivant que l'on y voit aussi Jean III; ce qui est vrai, c'est qu'après Jean I figure encore un seul personnage, mais sans nom, qui devait peut-être représenter Jean II, mais que l'artiste aura laissé anonyme parce qu'après l'avoir peint il se sera aperçu que cette figure était de trop, Jean II n'étant que le beau-frère de Henri VII.

Rois sans couronne, les ducs de Brabant l'étaient incontestablement. C'est à peine s'ils se souvenaient de temps en temps qu'ils avaient un suzerain, qui était l'empereur, mais ce souvenir fâcheux ne les hantait pas souvent ni pour longtemps. Quant à la France, dont ils étaient d'ailleurs séparés par le Hainaut, ils se dérobaient à l'ascendant qu'elle exerçait sur les autres princes belges. Pour un peu, ils lui auraient réclamé l'héritage de Gerberge.

Le Brabant était la seule de nos provinces où l'on restât fidèle, avec une obstination patriotique, à la langue maternelle, qui était le flamand. Tandis que le français régnait souverainement dans les autres parties de la Belgique, les poètes et les chroniqueurs brabançons cultivaient avec amour le parler de leurs ancêtres, et s'en servaient pour raconter les victoires de leurs princes, comme fit le célèbre Jan Van Heelu dans son poème sur la bataille de Worringen. Les villes brabançonnes montraient le même attachement à la langue du terroir. A Bruges, à Gand, à Ypres, les

administrations communales avaient fait du français leur langue officielle, mais Bruxelles, Louvain et Anvers ne les imitaient pas, et lorsqu'elles renoncèrent à la langue savante, qui était le latin, c'est en flamand qu'elles délibérèrent sur les intérêts publics. Il y a dans ce simple fait un indice des plus significatifs : le Brabant échappait au rayonnement de la culture française, il vivait de sa vie propre, il formait un royaume en miniature, qui trouvait sa raison d'être dans un passé glorieux et qui regardait avec confiance l'avenir.

Lorsque, vers la fin du XIII^e siècle, les rois de France se sentirent assez forts pour reprendre du côté des Pays-Bas la politique de pénétration pacifique et au besoin militaire, qu'ils avaient inaugurée à leurs frontières du sud-est, l'obstacle principal qu'ils rencontrèrent, ce fut le Brabant. Tandis que les autres principautés belges tremblaient devant eux ou se sentaient attirés vers eux par des liens de sympathie, tandis que dans le pays de Liège les jeunes patriciens se paraient du titre « d'Enfants de

France » et qu'on y professait une espèce de vénération pour la royauté des fleurs de lis, le Brabant se fermait jalousement aux influences françaises et ne sacrifiait pas une parcelle de son autonomie. Sans doute, comme tous les princes belges, les ducs de Brabant acceptèrent les subsides que la couronne de France leur payait libéralement, en même temps qu'elle accordait des privilèges commerciaux en France aux marchands brabançons, mais ils ne donnaient rien en échange. Chaque fois que les rois faisaient un geste d'autorité du côté du Brabant, les ducs y répondaient par une affirmation très nette de leur indépendance. Lorsque Philippe de Valois imagina d'imposer son arbitrage au duc Jean III dans sa querelle avec le sire de Fauquemont, il eut la mortification de s'entendre rappeler sans ménagement que le Brabant n'était pas un fief de la couronne de France.

Want hi niet en hilt van den koning
 Brabant es syn eygen lant
 Also verre als duert t'rechte Brabant

Hi en heeft er genen here af
 Dan God die't al geeft ende gaf. (1)

Et il en fut de même lorsque, peu après, le roi voulut forcer le duc à chasser de chez lui Robert d'Artois, qui, proscrit en France, s'était réfugié en Brabant. Jean III déclara qu'il ne sacrifierait pas à la vengeance de Philippe un homme qui était son parent et son hôte, et il tint vaillamment tête à la coalition formidable que le roi ourdit alors contre lui pour le punir. Ce furent dans l'histoire du Brabant des jours héroïques, ceux où, entouré, cerné de tous les côtés par dix-sept princes voisins ligüés contre lui, Jean III ne désespéra pas de la fortune et vit tous les efforts de ses ennemis échouer contre sa fière résistance. Stupéfait et charmé de tant de valeur, le roi changea d'attitude envers son magnanime adversaire; il fit la paix avec le duc, il l'invita à Compiègne, le festoya, le combla de prévenances et de caresses, lui rendit la pension annuelle de

(1) Jean Bœndael, *Brabantsche Yeesten*, p. 494, v. 2236-40; Edmond De Dynter, *Chronique*, t. II, p. 556.

2,000 livres que lui avait allouée Philippe le Bel, et se persuada enfin, peut-être, qu'il avait triomphé par son adresse de celui qu'il n'avait pu dompter par la force.

C'était encore un faux calcul. Insensible aux caresses comme aux menaces, mais attentif à tirer parti de toutes les circonstances propices, Jean III se cantonna dans sa hautaine indépendance. Aussi, lorsque éclata entre la France et l'Angleterre la terrible guerre de Cent ans, il ne pensa qu'à une chose : rester neutre. C'était, à la même heure, la politique de Jacques d'Artevelde en Flandre, et il faut bien qu'elle ait été la seule possible, puisque nous la voyons pratiquée à la fois par le duc de Brabant et par le Sage Homme de Gand. Sollicité par les deux rivaux, Jean III ne sortit de sa neutralité que le jour où le roi d'Angleterre eut trouvé un argument décisif pour l'y faire renoncer, en interdisant l'exportation des laines anglaises en Brabant et l'importation des tissus brabançons en Angleterre. C'était frapper au cœur la florissante industrie dra-

pière de Louvain et de Bruxelles : Jean céda et conduisit les milices brabançonnes devant Tournai qu'assiégeait le roi d'Angleterre. Elles furent d'ailleurs d'un médiocre secours pour Edouard III : ces bons bourgeois de Bruxelles et de Louvain regrettaient leurs ateliers et se battaient sans enthousiasme pour la cause d'un monarque étranger ; on eut toutes les peines du monde à les empêcher de regagner leurs foyers avant la fin du siège. Dans de pareilles conditions, il n'est pas étonnant que quelques années après, le duc de Brabant ait renoncé à l'alliance anglaise et se soit de nouveau rapproché de la France. Il gagnait à ce jeu de se rendre de plus en plus indépendant et de faire rechercher de part et d'autre une amitié qu'on lui payait un haut prix.

Jetez maintenant un regard sur le régime intérieur du Brabant, vous admirerez comment, là aussi, toute la vie publique présente un caractère de vigueur consciente d'elle-même. Le Brabant se gouverne seul, il a la prétention de n'admettre chez lui aucune influence du

dehors. Le roi Charles IV lui a accordé, par la *Bulle d'or brabantine* de 1345, que ses nationaux n'aient à relever d'aucune juridiction impériale. Le Brabant attachait une telle importance à ce privilège, que la *Joyeuse Entrée* punissait de mort tout Brabançon qui enfreignait en citant un autre Brabançon devant un tribunal situé en dehors des frontières du duché. Cette interdiction visait aussi le *Tribunal de la Paix*, présidé par l'évêque de Liège, auquel le Brabant pouvait d'autant moins se soustraire que ce Tribunal avait été créé avec le concours d'un de ses princes.

Les ducs de Brabant déployèrent un véritable acharnement à s'exempter de cette juridiction. Déjà au XII^e siècle, la duchesse Mathilde, en l'absence de son mari Henri I, parti pour la croisade, ne craignait pas de sévir contre le curé de Beauchevain, qui avait exhorté ses ouailles à répondre aux convocations du *Tribunal de la Paix* : le malheureux prêtre fut attaché à la queue d'un cheval puis jeté dans un cachot. Ce n'est pas tout. Le

Brabant s'ennuyait aussi d'obéir au spirituel à une autorité qui n'était pas brabançonne, c'est-à-dire à l'évêque de Liège : il fit en cour de Rome des efforts énormes pour obtenir la création d'un évêché brabançon, qui aurait eu son siège à Louvain. Ces démarches, il est vrai, n'aboutirent pas, parce qu'elles étaient dictées par une préoccupation purement politique, à laquelle les souverains Pontifes ne pouvaient pas s'intéresser ; le Brabant dut attendre jusqu'au XVI^e siècle pour avoir des évêques à lui. Il fut plus heureux sur un autre terrain. Pour que la jeunesse du pays ne continuât pas d'aller chercher au dehors sa formation intellectuelle et scientifique, il voulut une haute culture indigène, et il fonda en 1424, avec l'autorisation du pape, cette grande université de Louvain, à qui il ne fallut pas un siècle pour prendre place parmi les plus influentes de l'Europe entière. En toute chose, vous le voyez, le Brabant entendait se suffire à lui-même, et se comportait non comme un fief, mais comme un Etat autonome et indépendant.

C'est aussi la civilisation brabançonne qui nous offre les formes les plus harmonieuses revêtues par les libertés publiques. Alors que dans les contrées voisines, à Liège et en Flandre, il semble que la liberté communale soit inséparable de la licence et l'équilibre impossible à établir entre les prétentions respectives des patriciens et des plébéiens, les grandes villes brabançonnnes réalisent un type de régime urbain où l'on voit divers groupes de la population représentés dans le Conseil communal selon leur importance respective : c'est, si vous me permettez cette expression, une représentation proportionnelle avant la lettre. Les relations du pays avec ses souverains sont conçues dans le même esprit de juste mesure et de liberté tempérée. La Charte de Cortenberg (1312) est de toutes les constitutions territoriales de notre moyen âge la plus ancienne et la plus libérale, et le pays de Liège s'en inspirera lorsque, quatre ans plus tard, il voudra lui aussi réaliser la conciliation des

droits du prince et des droits des sujets dans la Paix de Fexhe. Enfin, la *Joyeuse Entrée de Brabant* est un monument de droit public qui ne le cède sous aucun rapport à la Grande Charte d'Angleterre, et quand on voit fonctionner le régime qu'elle consacre, on doit se dire qu'il diffère bien peu, au point de vue des garanties, de celui dont nous jouissons aujourd'hui. En un mot, le Brabant est, dès le XIV^e siècle, toute une Belgique : au dehors, il jouit de la neutralité ; au dedans, il assure à ses nationaux les bienfaits de la paix publique et de la liberté.

Un jour vient cependant où toute cette florissante situation va se trouver menacée. Le dernier souverain du Brabant est une femme, une veuve sans enfants : Jeanne de Brabant voit son héritage convoité à la fois par la famille de son feu mari, Wenceslas de Luxembourg, et par celle de sa sœur Marguerite, comtesse de Flandre et belle-mère de Philippe le Hardi de Bourgogne. La rivalité du Luxembourg et de la Bourgogne autour du

testament de Jeanne de Brabant, c'est celle de l'Allemagne et de la France se disputant la souveraineté de notre pays. Car le Brabant annexé par l'un des deux compétiteurs, c'est toute la Belgique qui perd son indépendance, sa neutralité, ses libertés traditionnelles. Le Brabant se rend compte de la situation : il éconduit également Philippe de Bourgogne et le roi Wenceslas de Bohême qui viennent, l'un après l'autre lui demander de les reconnaître comme les légitimes héritiers de leur duchesse. « Le Brabant, leur répond-il en substance, fera le cas échéant ce qui est de son devoir. » (1)

Il faut avouer qu'il y a quelque beauté dans cette attitude d'un petit pays qui renvoie dos à dos les plus puissants princes de la chrétienté, en leur faisant comprendre qu'ils sont un peu trop pressés.

Moment critique, s'il en fut jamais, dans l'histoire de notre pays! Pour qui envisage

(1) V. *Brabantsche Yeesten*, t. II, pp. 392-394; Edmond de Dynter, t. III, pp. 144-146.

sérieusement la situation d'alors, c'est notre nationalité qui sera étouffée dans son germe par le voisin quelconque, Allemand ou Français, auquel le testament de la duchesse Jeanne va livrer le Brabant. Elle se prononce pour ses parents de Bourgogne, c'est-à-dire que la France va devoir à la faiblesse d'une femme ce que ni les armes de ses chevaliers, ni le talent de ses diplomates n'ont pu lui faire obtenir : un papier en main, elle pénétrera sans coup férir dans la forteresse inexpugnable où nos libertés nationales lui ont si longtemps opposé une résistance victorieuse. Et le Brabant deviendra un fief de la couronne de France, et il n'y aura pas de Belgique!

Eh bien non! Ces fâcheux pronostics ne se réaliseront pas! Le Brabant ne va pas devenir français parce qu'il aura à sa tête une dynastie française; le Brabant va s'assimiler la famille de ses souverains et, avant que trois générations se soient écoulées, on pourra s'apercevoir qu'ils ont fondé une dynastie belge. Et les Capétiens de France ne connaîtront pas de plus redou-

tables adversaires que ces princes sortis de leur souche, et qui créent en face de la France conquérante la puissance redoutable de l'Etat bourguignon. Sans doute, le premier d'entre eux, Antoine de Bourgogne, est encore tout français; ses Etats lui reprochent de les négliger pour la France; comme autrefois son aïeul Louis de Nevers en Flandre, il est en Brabant le vassal fidèle des fleurs de lys; comme Louis à Crécy, il périra, lui, à Azincourt dans les rangs de la chevalerie française. Mais déjà la forte organisation politique du Brabant s'est imposée à lui; monarque constitutionnel malgré qu'il en ait, il doit, comme ses prédécesseurs, prêter le serment d'observer la *Joyeuse Entrée*, et il le fait, lui Français, dans cet idiôme thiois que probablement il ne connaît pas, mais dont l'usage lui est imposé par ses sujets attachés à leur *moedertael*.

Une crise s'ouvrit à la mort d'Antoine. Jean sans Peur se présenta pour réclamer la tutelle de son neveu, le duc Jean IV, mineur. L'empereur Sigismond, de son côté, ressuscita

les prétentions luxembourgeoises sur les terres brabançonnnes et fit entendre aux Brabançons une grosse voix. « Vous voulez donc être Français? » (1) dit-il en colère aux députés brabançons qui étaient venus le trouver à Liège. Le Brabant ne s'émeut pas : il refuse catégoriquement à Jean sans Peur la tutelle réclamée, et lui oppose des raisons juridiques auxquelles le Bourguignon ne trouve rien à répondre. A l'empereur, les Trois Etats déclarent avec une respectueuse fermeté qu'ils entendent remplir envers lui tous leurs devoirs, mais que le Brabant en a aussi envers le roi de France et qu'il n'y manquera pas. C'est ainsi que ce petit pays, avec une belle fermeté, affirme entre ses deux puissants voisins sa volonté d'être l'ami de tous les deux, mais de rester neutre dans leurs conflits : parlerions-nous autrement aujourd'hui?

Jusqu'ici, le Brabant nous est apparu comme le solide et indestructible noyau autour duquel

(1) Edmond De Dyncer, Chronique, t. III, p. 333.

viendra se concentrer la Belgique. Maintenant nous allons le voir se faire lui-même l'agent de cette concentration et prendre spontanément la grande initiative de notre unification. C'est en 1430, après la mort des deux ducs Jean IV et Philippe, qui ont, l'un après l'autre, succédé à leur père Antoine de Bourgogne. La lignée directe de celui-ci est éteinte : il s'agit de savoir qui va recueillir l'héritage. Les trois Etats de Brabant se réunissent à Louvain pour délibérer, et les candidatures se produisent. La tante des ducs défunts, Marguerite, comtesse de Hainaut, se présente comme la plus proche héritière; d'autre part, le comte de Flandre, Philippe-le-Bon, invoque les droits qu'il tient du testament de la duchesse Jeanne. Et les Etats se prononcent à l'unanimité en faveur du comte de Flandre. Ecoutez comment le chroniqueur contemporain expose ce mémorable événement :

« Les trois Etats de Brabant et de Limbourg, ayant bien entendu et soigneusement examiné les causes et les raisons alléguées de part et

d'autre par les parties, après mûre délibération à ce sujet, s'accordent promptement et à l'unanimité et déclarent qu'ils sont tenus de recevoir et admettre comme leur vrai duc et seigneur Monseigneur Philippe, duc de Bourgogne, fils de feu Jean, duc de Bourgogne. » (1)

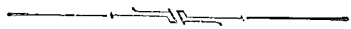
Par cette décision, prise à l'une des heures les plus solennelles de l'histoire, les Trois Etats de Brabant, ont à leur insu, voté la naissance de la Belgique. Ils ont effacé la limite que depuis six siècles le traité de Verdun avait tracée entre la Flandre et le Brabant; ils ont réuni ces deux beaux pays en un seul, et ont du coup créé une puissance territoriale que notre pays n'avait plus connue depuis le roi Lothaire II. Le superbe domaine constitué par la réunion de la Flandre, de l'Artois, du Brabant et du Limbourg, auxquels il faut ajouter le duché de Bourgogne, va être un centre d'attraction pour tous les autres Etats des Pays-Bas. Le Brabant a vraiment créé

(1) E. De Dinter, *chronicon*, T. III, pp. 501-502.

l'unité belge : il ne restera à Philippe le Bon qu'à la compléter et à achever l'œuvre des Trois Etats brabançons.

Telle est la part du Brabant dans l'histoire de la formation de notre nationalité. Il continuera d'être dans les dix-sept provinces le membre prépondérant : c'est Bruxelles qui sera dès le xv^e siècle la vraie capitale de la Belgique et rien ne se fera chez nous que le Brabant n'y joue le rôle principal. Quand, au xviii^e siècle, nos ancêtres se soulèveront contre la tyrannie de Joseph II, le Brabant sera à la tête du mouvement, que l'histoire connaîtra sous le nom de Révolution brabançonne. C'est le Brabant aussi qui donnera le signal du soulèvement contre le roi Guillaume, et c'est aux accents de la *Brabançonne* que nos volontaires marcheront au combat contre les Hollandais. Sans le Brabant, il n'y aurait pas eu de Belgique. La Flandre, plus riche, plus fastueuse, plus remuante, n'a cessé d'être la terre du particularisme provincial ; le pays de Liège, par ses prédilections françaises, a plus

d'une fois été un danger pour notre avenir. Entre ces deux tendances, le Brabant a toujours tenu le milieu comme l'énergique représentant de l'unité nationale et de l'indépendance de la patrie.



CINQUIÈME LEÇON

Le caractère distinctif de notre nationalité

Après avoir montré dans les leçons précédentes comment notre nationalité s'est affirmée au cours des âges, j'essayerai aujourd'hui de vous faire connaître ses traits caractéristiques. L'entreprise, à première vue, semble assez fallacieuse. Certes, les nations, comme les individus, ont, à côté des traits qui leur sont communs à toutes, certaines notes spéciales qui caractérisent leur individualité. Mais ces notes ne sont pas des plus faciles à démêler. Toutes les nations ne se flattent-elles pas de réunir en elles l'ensemble des vertus d'un peuple civilisé, et ne prétendent-elles pas, sans exception, posséder au degré le plus éminent les qualités que l'opinion est unanime à consi-

dérer comme les plus belles? Dans ces conditions, ne peut-on pas dire qu'un patriote est incapable de tracer de son peuple un portrait ressemblant, et n'est-il pas évident qu'un Belge est moins qualifié que tout autre pour porter sur la Belgique un jugement autorisé?

Je ne méconnais pas la force de ces considérations, et pourtant je ne crois pas faire preuve de témérité en passant outre. Car le trait le plus caractéristique de notre peuple se présente d'une manière si accentuée que personne, à moins de parti pris, ne peut se refuser à le constater. Rien de plus facile que de vous le faire toucher du doigt. Partons d'un fait incontestable et dont l'évidence s'impose à tout le monde. Par quoi, actuellement, la Belgique se distingue-t-elle dans la famille des peuples? Elle est laborieuse, elle est riche, elle est prospère, mais d'autres peuples le sont aussi; elle déploie une vie intellectuelle intense, elle est un foyer d'initiatives hardies et généreuses, pas plus toutefois que d'autres nations.

Par contre, il est un trait de sa physionomie que vous chercherez vainement ailleurs, et que nul ne peut songer à lui contester : seule de toutes les nations à l'heure qu'il est, la Belgique possède un gouvernement catholique. Et ce gouvernement, elle ne le doit pas au hasard capricieux d'une élection dépourvue de portée, elle le possède depuis trente ans et il y a apparence qu'elle le gardera longtemps encore. Dans un temps comme le nôtre, où toutes les puissances de la terre se montrent soit hostiles soit tout au moins indifférentes à la cause sacrée de l'Évangile, ce phénomène est extraordinaire et vaut à la Belgique une place à part dans le concert des peuples civilisés.

Or, et c'est ici que je vous prie de me prêter une attention particulière, le phénomène n'est pas nouveau : ce que la Belgique est aujourd'hui, elle n'a cessé de l'être dans le passé. Elle a toujours été une nation foncièrement catholique; elle s'est toujours distinguée par la pureté de sa foi et par l'ardeur de son

dévouement à l'Église. Je sais qu'il y a dans notre patrie des gens qui s'en affligent, et qui s'offusquent même de l'entendre constater. Je ne me sens pas la vocation de les consoler, mais je ne leur donne pas le droit de nier l'évidence pour la seule raison qu'elle leur déplaît. Rien ne sert, a dit Talleyrand, de se fâcher contre un fait...

Pour vous, qui vous en réjouissez avec moi, il ne vous sera pas désagréable de le voir s'affirmer avec éclat au cours de quatorze siècles d'histoire de Belgique. Dès le jour où notre peuple est sorti du baptistère de Reims (496), il a été et a voulu être le chevalier de Jésus-Christ. La chronique rapporte que quand Clovis, encore catéchumène, entendit raconter la Passion, il s'écria : « Que n'étais-je là avec mes Francs ! » A cette parole, vous reconnaissez le Tournaisien, car vous savez que depuis un temps immémorial, tout va bien lorsque « les Tournaisiens sont là ». Quant aux Francs, c'est nous, et quand le prologue de la *Loi Salique* écrit cette magnifique parole :

« Vive le Christ qui aime les Francs » il est notre interprète à tous. N'en déplaise à nos voisins de France, la Belgique a autant, sinon plus que leur patrie, le droit de se dire la fille aînée de l'Eglise; elle revendique du moins le partage de ce titre glorieux. Nous avons donné au monde le fondateur de la première nation catholique : c'est Clovis. Nous lui avons aussi donné le plus grand de tous les rois chrétiens, Charlemagne, qui, par un privilège unique dans l'histoire, a, comme dit Joseph de Maistre, incorporé la grandeur dans son nom. Nous lui avons donné Godefroi de Bouillon, le héros magnanime qui a présidé au plus puissant effort d'idéalité qui ait jamais été fait par une société humaine. Nous lui avons donné enfin Charles-Quint, qui, plus fort qu'Atlas, a porté le poids de deux mondes, et qui a tenu tête aux deux plus redoutables ennemis de notre foi : le protestantisme et l'islam. A quatre reprises, les destinées de l'Europe se sont trouvées aux mains de l'un des nôtres, et, chaque fois, leurs

triumphes ont été ceux de l'Eglise catholique. « Partout où vous combattez, avait écrit à Clovis un prélat illustre, c'est nous qui remportons la victoire ».

En toute sincérité, je demande qu'on me cite le peuple qui est représenté devant l'histoire par quatre figures de cette valeur.

Et nos grands hommes n'ont pas été parmi nous des apparitions extraordinaires, des exceptions; ils ont été, à tous les points de vue, la personnification emblématique de leur peuple. Celui-ci a été digne de ses héros. Sur les chantiers de la civilisation catholique, nous avons tous travaillé avec la même ardeur, sinon avec le même talent et le même succès. Nous sommes le peuple de la croisade; c'est chez nous qu'elle est venue prendre ses chefs, et qu'elle a trouvé ses principaux effectifs. Nous sommes aussi le peuple de l'orthodoxie : aucune hérésie n'a jamais vu le jour sur notre sol. Au XIII^e siècle, à l'heure où l'erreur albigeoise se répandait comme un nuage de tempête sur la plus grande partie de l'Europe, Jacques de

Vitry décrivant notre pays à Foulques de Marseille, lui disait : « Il vous souvient qu'en « y arrivant et en le comparant au vôtre, vous « croyiez voir le paradis. » Toute notre activité est marquée au coin catholique. Nous enrichissons le cycle de l'année liturgique de deux fêtes : celle de la Trinité et celle qui semble la plus triomphante de toutes, la Fête-Dieu. Nous résolvons, par la création de l'institution des béguines, cette vieille question féminine que notre siècle pose de nouveau et pour laquelle il n'a pas encore trouvé de solution. Notre Université nationale, à peine née, prend place au premier rang et au XVI^e siècle il n'y en a pas une qui représente avec autant d'autorité l'union de la science et de la foi. Voilà quelques uns des aspects sous lesquels se montre notre vie sociale dans les âges : toujours ce sont les pulsations puissantes d'une riche vitalité catholique.

Mais ce n'est pas seulement dans le cours régulier de la vie quotidienne que s'avère le caractère catholique de notre peuple, c'est

aussi, c'est surtout aux heures critiques où il semble que les forces ennemies le sollicitent de renoncer à lui-même pour se laisser transformer au gré des tyrannies. A trois reprises, dans l'histoire des derniers siècles, les Belges ont été menacés de se voir enlever le trésor de leur foi; à trois reprises, ils l'ont défendue avec une vigueur et un éclat magnifiques. Rappeler et montrer quelle fut, dans ces jours de crise, l'attitude de nos ancêtres, c'est dérouler trois des plus belles pages de notre histoire.

Au XVI^e siècle, lorsque le protestantisme se répandit dans notre pays, il exploita habilement les griefs que nous avions contre le gouvernement de Philippe II. Ce gouvernement, exercé à distance et par l'intermédiaire de rudes soldats, soumettait tout le pays à un régime de contrainte et d'exaction. Sous prétexte de nous défendre contre l'hérésie, il supprimait toutes nos libertés traditionnelles et nous imposait une fiscalité tracassière et ruineuse. Les catholiques belges

ne subissaient pas sans indignation une tyrannie si nouvelle pour eux, et ceux qui l'appliquaient n'étaient pas moins impopulaires parmi eux que parmi les protestants. Voici une anecdote qui vous éclairera sur leurs sentiments. En 1570, un professeur de l'Université de Louvain, nommé Martin Del Rio — il n'était pas Belge, — s'étant avisé de faire dans son cours l'apologie du duc d'Albe, ses auditeurs murmurèrent si fort qu'il lui fut impossible d'achever sa leçon.

Et ces sentiments des élèves étaient partagés par les professeurs, car c'est la faculté de théologie de Louvain qui s'adressa au roi pour lui demander le rappel du duc d'Albe au nom des intérêts de la religion. L'épiscopat, de son côté, se montrait ennemi des rigueurs du duc et réclamait contre le Dixième denier. On ne peut donc pas accuser les catholiques belges du XVI^e siècle d'être restés indifférents à la violation de nos vieilles libertés par un gouvernement despotique. Et si, du côté protestant, le zèle pour ces libertés avait été aussi pur, il n'est

pas douteux que l'unanime résistance du pays n'eût amené le gouvernement espagnol à faire droit à nos légitimes griefs.

Mais les protestants avaient une arrière-pensée : la lutte politique devait servir avant tout, dans leur esprit, à l'extermination de la religion catholique. Les catholiques mirent du temps à s'en rendre compte : ils laissèrent les protestants s'emparer de la direction du mouvement national et combattirent loyalement sous leurs ordres, sans s'apercevoir que tout succès remporté en commun devenait un triomphe pour l'hérésie. Ils se laissèrent même jouer par l'artificieuse diplomatie du prince d'Orange. Celui-ci, sous prétexte de pacifier le pays divisé par les querelles religieuses, leur fit signer bénévolement en 1576 une convention en vertu de laquelle les provinces protestantes de Hollande et de Zélande étaient autorisées à interdire l'exercice du culte catholique, pendant que dans les provinces catholiques les placards contre l'hérésie étaient suspendus. C'est cette mystification qui est

connue chez nos historiens sous le nom dérisoire de Pacification de Gand (1576).

A peine eut-elle ainsi garanti l'impunité aux révolutionnaires que ceux-ci se rendirent maîtres de la Flandre et, foulant cyniquement aux pieds l'acte même en vertu duquel ils rentraient, se mirent à poursuivre le culte catholique et à instaurer partout l'hérésie. Alors enfin, les catholiques se ressaisirent. Ayant à choisir entre un souverain légitime et catholique, mais qui les gouvernait avec un sceptre de fer, et une indépendance qu'ils n'auraient trouvée que dans l'hérésie, ils n'hésitèrent pas : l'indépendance leur parut coûter trop cher et ils se retournèrent du côté où ils trouvaient des garanties pour leur religion. L'amour de la foi catholique l'emporta chez eux sur l'amour de la liberté même : ils se réconcilièrent avec le roi d'Espagne, et, grâce à leur fidélité, il fut possible au nouveau gouverneur Alexandre Farnèse de reconquérir au souverain légitime et au catholicisme toute la Belgique. Telle est la signification de l'initiative

prise par les *Malcontents* des provinces wallonnes : elle apprit au monde que la Belgique était une nation catholique, qu'elle entendait le rester et qu'elle ne reculerait devant aucun sacrifice pour garder intacte la plus précieuse partie de son patrimoine national.

Deux siècles après, la situation est changée. Ce n'est pas du sein des masses populaires, c'est du haut du trône que part la nouvelle guerre faite à notre foi. Nous étions alors, c'est un contemporain qui le déclare, « le pays de toute l'Europe où la religion catholique était pratiquée avec le plus de pureté et de sincérité » (1). Or, nous étions gouvernés par un prince qui, sans être précisément un ennemi de la religion, avait l'esprit absolument faussé par les préjugés que les « philosophes », c'est-à-dire les libres-penseurs du temps, avaient mis à la mode. D'une part, il était persuadé que l'Etat, personnifié en lui, avait le droit de commander aux consciences et de disposer

1. De Feller, *Recueil*, t. III, p. 46.

même de la vie religieuse des peuples; de l'autre, en vertu de ce préjugé, il nourrissait une invincible défiance à l'endroit de l'Eglise, qui avait la prétention de se gouverner librement et qui protestait contre toute ingérence de l'Etat dans les affaires religieuses. Ajoutez à cela le pédantisme et la maladresse avec lesquels Joseph II appliquait ses principes anticatholiques, et vous comprendrez quels sentiments il provoqua de bonne heure chez un peuple aussi fier de ses libertés que le nôtre et aussi attaché que lui à la foi de ses pères.

Le voici qui se met à la besogne. Il s'attaque à toute l'organisation de l'Eglise catholique avec la prétention de la corriger. Il vise d'abord l'autorité du pape, qu'il traite de souverain étranger; il défend aux évêques ainsi qu'aux maisons religieuses de s'adresser à lui, ce qui aboutirait à fractionner l'Eglise universelle en une multitude de petites Eglises nationales ayant pour papes les rois. Il supprime une quantité de couvents, déclarés par lui inutiles. Il abolit les confréries pieuses,

les remplaçant par une seule qui est de son invention, et qu'il appelle pompeusement la « Confrérie de l'amour actif du prochain! » Il ferme les séminaires épiscopaux, il crée à Louvain un Séminaire général où doivent passer tous les jeunes gens qui font des études sacerdotales, et où l'enseignement est confié à des professeurs dont les doctrines sont justement suspectes. Il s'occupe de réglementer jusque dans le plus menu détail les choses de la liturgie, qui ne le regardent pas, décide combien on peut brûler de cierges dans une fête, veut que pour économiser le bois on n'enterre plus les morts dans des cercueils, mais dans des sacs, s'occupe du costume des religieuses, arrête quelle sera la largeur de la guimpe et la hauteur du bandeau.

Frédéric II, roi de Prusse, dont le regard narquois suivait à la dérobee tout ce manège inintelligent et puéril, s'en amusait et appelait Joseph II mon frère le sacristain. Les Belges, eux, ne riaient pas; ils étaient exaspérés par les procédés de l'impérial touche-à-tout.

Celui-ci, après la religion, s'en prenait maintenant aux institutions politiques et judiciaires, supprimait par un édit la députation permanente des Etats, par un autre toutes les cours de justice, puis nos anciennes provinces, qu'il remplaçait par neuf cercles. Il semblait se complaire à troubler la vie publique et privée par les mesures les plus arbitraires et les plus intempestives. Cela était d'autant plus grave, que Joseph II, lors de sa *Joyeuse Entrée*, avait prêté dans toutes nos provinces le serment solennel de respecter et de maintenir leurs franchises, et que les Belges ne lui avaient promis fidélité que sous cette condition. La tyrannie de l'empereur se doublait donc d'un parjure : la résistance à ses caprices, si elle n'était pas, selon la formule grossièrement exagérée de la Révolution française, le plus sacré des devoirs, était dans tous les cas le plus imprescriptible de nos droits.

Et nous résistâmes. D'abord pacifiquement et selon l'esprit de la constitution, par le refus des subsides. A cette mesure d'une incontes-

table légalité, prise par les Etats de Brabant et de Hainaut, l'empereur répondit par un acte qui était un véritable crime contre le droit et contre la foi jurée : il cassa la constitution des deux provinces et chargea la soldatesque de mettre à la raison, au besoin par l'effusion du sang, le noble peuple qui osait tenir tête à sa tyrannie.

C'était le combat de la force contre le droit. Cette fois, les Belges répondirent à la force par la force. La jeunesse se leva pour la défense de ses autels et de ses foyers : *Prò aris et focis*. On en vint aux mains, et les Autrichiens furent chassés du pays. Alors l'empereur traître à ses serments se rendit compte de sa faute et offrit aux Belges de leur donner satisfaction : c'était trop tard, et il mourut de chagrin en disant au prince de Ligne : « Votre pays m'a tué ».

Ne vous apitoyez pas outre mesure sur les douleurs de cet homme qui ne nous a fait que du mal. Ses partisans allèguent qu'il avait de bonnes intentions, et je le veux bien, mais Philippe II en avait de meilleures, et les pané-

gyristes de Joseph II n'en veulent que plus de mal au fils de Charles-Quint. Au surplus, en politique, ce sont les actes qui importent, et vous savez que l'enfer est pavé de bonnes intentions.

Vous aurez remarqué le caractère des événements que je viens d'exposer.

Nos ancêtres se levaient pour défendre leurs traditions religieuses et patriotiques l'année même où, en France, se préparait contre la religion l'assaut formidable que vous savez. Rien n'est plus instructif que ce contraste entre les deux révolutions de 1789, celle de Paris et celle de Bruxelles; rien ne met mieux en lumière la caractéristique de notre nationalité.

La Belgique avait montré aux rois qu'ils ne gagnaient rien à vouloir la troubler dans la paisible possession de sa vieille foi religieuse. La leçon, comme il arrive d'ordinaire à celles que donne l'histoire, fut perdue, et, un quart de siècle plus tard, un nouveau souverain, Guillaume I^{er} des Pays-Bas, refaisait à ses frais l'expérience de Joseph II. Cette fois

encore, notre patrie, bien que les grandes puissances eussent cru devoir disposer d'elle sans la consulter, ne demandait pas mieux que de vivre en paix sous le maître nouveau que lui avait donné l'Europe. Mais, d'emblée, ce monarque maladroit et brutal se permit de nous traiter en pays conquis et, comme c'était un calviniste fanatique, il s'en prit tout d'abord à notre conscience religieuse.

Après avoir, pour la forme, soumis au vote des notables belges une constitution contre laquelle ils se prononcèrent par une forte majorité (796 contre 527), il la déclara adoptée et poursuivit les évêques qui ne permettaient pas aux fidèles de prêter le serment de fidélité à cette caricature de Loi fondamentale. Comme Joseph II, il traita le pape de souverain étranger et défendit aux évêques de correspondre avec lui sans son autorisation. Il ferma les écoles et les collèges catholiques, persécuta la presse qui protestait, et, renouvelant par un comble d'ineptie la faute capitale de Joseph II, força les futurs lévites à suivre les cours du

Collège philosophique fondé par lui, et dont la direction était confiée à un protestant.

Les libéraux, qui avaient à se plaindre comme les catholiques, se joignirent à eux pour réclamer par voie de pétition le redressement des griefs communs : le roi déclara que la conduite des pétitionnaires était « infâme ». La Belgique s'agita, les villes surtout; le roi, toujours comme Joseph II, envoya des soldats pour les mettre à la raison. Alors Bruxelles se souleva et le reste du pays suivit son exemple. Et l'on revit ce qui s'était passé en 1789 : un peuple fier et généreux défendant contre l'usurpation étrangère ses droits les plus précieux, et repoussant de son sol les armées envoyées pour l'opprimer. Pour la troisième fois dans l'histoire, la Belgique proclamait à la face de l'Europe qu'elle était une nation catholique et qu'elle entendait le rester.

Libres enfin après trente cinq ans de domination étrangère, nous fîmes notre Constitution. Pour qu'elle fût bonne et féconde, il suffisait de puiser dans le trésor de nos traditions

nationales et d'adapter à la société nouvelle les grands principes de liberté qui avaient fait notre force dans le passé : on n'y manqua point. Mais les temps n'étaient plus les mêmes; il y avait dans l'héritage du passé des éléments morts, et la situation créée dans le monde par la Révolution française avait mis fin à l'unité morale et religieuse de la nation. Nos constituants tinrent compte des besoins nouveaux; bien qu'en majorité catholiques, ils n'hésitèrent pas à inscrire dans notre loi fondamentale les articles qui garantissaient la liberté des cultes et celle de la presse, réclamées par les libéraux, en même temps qu'ils entouraient de garanties efficaces le droit d'association et la liberté d'enseignement, chers à l'immense majorité de la nation. Ils montraient ainsi qu'ils étaient les hommes de leur temps et non les aveugles tenants d'un régime suranné : s'ils étaient fermement décidés à défendre leur foi, ils ne prétendaient pas l'imposer à ceux qui ne la partageaient point, et avec qui ils voulaient vivre unis sur le terrain politique.

C'est parce qu'à dater d'un certain moment les libéraux ne se contentèrent pas de ce régime de tolérance réciproque et qu'ils s'attaquèrent à la religion en l'exilant de l'école que la Belgique s'est soulevée contre eux en 1884 et qu'elle les tient écartés depuis trente ans du pouvoir dont ils ont abusé : ainsi s'expiant, aujourd'hui comme autrefois, les attentats à la conscience de la patrie.

Ah, cette conscience catholique de mon peuple, cette force indomptable et invincible qui d'un siècle à l'autre, ne cesse de dire non à toutes les tyrannies comme à toutes les apostasies, comme je me réjouis d'enregistrer ses verdicts, et comme je voudrais, au moment où je vous parle, faire passer dans vos âmes le frisson de joie et de fierté avec lequel j'écoute les accents de sa voix ! Oui, la Belgique est une nation catholique, elle est même la nation catholique par excellence : c'est ce que dit l'histoire, c'est ce que proclame le présent, c'est ce qu'avouent dans leurs heures de sincérité ceux-là même que désespère l'indéfectible

fidélité du peuple belge à la loi de Jésus-Christ. Et s'il est une chose dont nous ayons le droit d'être fiers, c'est celle-là.



SIXIÈME LEÇON

Notre prospérité économique

Outre l'attachement à la foi catholique, qui est le trait le plus remarquable et le plus permanent de notre caractère, notre nationalité présente encore un autre aspect qui la désigne à l'attention du monde. Permettez-moi, pour vous le faire bien saisir, de remonter un peu haut.

Vous n'êtes pas sans connaître une légende que les ennemis de notre foi mettent en circulation et propagent avec un acharnement digne d'une meilleure cause. Cette légende, c'est celle de l'infériorité économique des peuples catholiques comparés aux protestants. Elle date de loin : fabriquée au xvi^e siècle par les protestants eux-mêmes, pieusement recueillie dans les officines maçonniques, elle

a fait son petit tour d'Europe et on pourrait relever un peu partout les traces de son passage. Un de nos compatriotes, esprit distingué cependant, M. Emile de Laveleye, n'a pas dédaigné de lui faire un sort chez nous par une brochure à fort tirage, à laquelle, au surplus, un autre de nos compatriotes, M. Prosper de Haulleville, a répondu victorieusement dans son beau livre intitulé : *De l'avenir des peuples catholiques* (1). Je ne crois pas qu'il y ait encore aujourd'hui, parmi ceux qui l'ont lu, un seul défenseur de la légende ;

(1) Publié d'abord dans la *Revue générale*, oct. nov. déc. 1875, puis séparément. La légende apparaît pour la première fois, à ma connaissance, sur une médaille calviniste de 1587, portant des emblèmes qui doivent symboliser au droit la misère des contrées catholiques, au revers, la prospérité des pays protestants. Une double inscription présente la première comme le châtimeut réservé par Dieu aux impies et la seconde comme la récompense qu'il accorde à ses fidèles. (Van Loo, *Histoire métallique des XVII Provinces des Pays-Bas*, t. I, p. 379, cité par Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. IV, p. 407). Il fallait une bonne dose d'impudence aux auteurs de cette médaille pour attribuer à la Providence les ravages que leurs coréligionnaires avaient causés dans les contrées catholiques : il est vrai qu'à les entendre, le gouvernement espagnol en doit porter la responsabilité. Il y a là un grossier mensonge historique, trop souvent répété pour qu'il n'y ait pas lieu de mettre le lecteur en garde. Au surplus, la médaille vise la Flandre et le Brabant, où les protestants avaient sévi ; les provinces wallonnes échappèrent à la crise formidable que déchainèrent en Flandre et en Brabant la domination calviniste et les campagnes d'Alexandre Farnèse.

celle-ci continuera d'ailleurs de trouver une large hospitalité parmi les romanciers, qui ne cesseront de la rééditer à l'usage des commis-voyageurs et des maîtres d'école libres-penseurs. Vous vous amuserez sans doute de voir, par un exemple, quelles bourdes servent à leur pauvre public les écrivains qui ont entrepris de déchristianiser le peuple.

Voici ce qu'on lit dans l'*Ami Fritz*, œuvre de deux romanciers qui ont eu il y a une quarantaine d'années une grande vogue :

L'ami Fritz doit parcourir pendant huit jours le pays d'Alsace en compagnie du receveur Haan, qui voyage pour faire rentrer les contributions. Et Haan de détailler à son camarade les charmes de l'excursion projetée :

« Dans la plaine, à Hackmatt, à Mittelbronn, à Lixheim, c'est tout pays protestant, tous gens riches, bien établis, belles maisons, bons vins, bonne table, bons lits. Nous serons comme des coqs en pâte les six premiers jours; pas de difficultés pour la perception, les sommes du roi sont prêtes d'avance. Et seulement à la fin

nous aurons un petit coin de pays, le Wildland, une espèce de désert, où l'on ne voit que des croix sur la route et où les voyageurs tirent la langue d'une aune, mais ne craignent rien, nous ne mourrons pas de faim quand même. »

Le Wildland, vous l'aurez deviné, c'est le pays catholique, et voici comment le gros receveur le décrit au moment d'en approcher avec Fritz :

« Voilà Wildland, le pays dont je t'ai parlé à Hunebourg. Dans un quart d'heure nous y serons. Regarde : voici deux *ex-voto* suspendus à cet arbre et là-bas, un autre en forme de chapelle, dans le creux de cette roche; nous allons en rencontrer maintenant à chaque pas; c'est la misère des misères : pas une route, pas un chemin vicinal en bon état, mais des *ex-voto* partout! Et penser que ces gens-là se font dire des messes aussitôt qu'ils peuvent réunir quatre sous!.... »

Naturellement, étant catholiques, les gens du Wildland sont tous des gueux et des

dégénérés : « tous secs, maigres, déguenillés, de véritables têtes de chevaux, le front étroit, les pommettes saillantes, le nez long, les yeux ternes, l'air impassible. » Ils ne peuvent payer qu'en faible partie leurs contributions : ils avaient donné tout leur argent pour le beau manteau neuf de leur patron saint Maclof « et chacun d'eux avait un frère, une sœur, un enfant dans le purgatoire, qui demandait des messes. »

Cela leur vaut de la part du receveur la mercuriale suivante :

« Je me suis laissé dire que vous avez acheté un beau manteau neuf au patron de votre village, et comme les trois quarts d'entre vous n'ont pas de chemise à se mettre sur le dos, je pensais que le bienheureux saint Maclof, pour vous remercier de votre bonne idée, viendrait m'apporter lui-même l'argent de vos contributions..... Mais personne n'est venu : le roi peut attendre longtemps, s'il espère que les saints du calendrier lui rempliront ses caisses. Je voudrais pourtant savoir ce que le grand

saint Maclof a fait dans votre intention et les services qu'il vous a rendus pour que vous lui donniez tout votre argent. Est-ce qu'il vous a fait un chemin? Est-ce qu'il paie les gendarmes?..... etc., etc. Regardez un peu seulement autour de vous, ceux de Schéemath, de Hackmath, d'Ourmath et d'ailleurs..... Regardez-les, ce sont de bons chrétiens; ils travaillent et n'inventent pas tous les jours de nouvelles fêtes pour avoir un prétexte de croupir dans la paresse et de dépenser leur argent au cabaret. Ils n'achètent pas des manteaux brodés d'or; ils aiment mieux acheter des souliers à leurs enfants, tandis que vous autres vous allez nu-pieds comme des sauvages. Cinquante fêtes par an, pour mille personnes, font cinquante mille journées de travail perdues! Si vous êtes pauvres, misérables, si vous ne pouvez pas payer le roi, c'est aux saints du calendrier que la gloire en revient » (1).

(1) *L'Ami Fritz* (Paris 1864) pp. 155, 175, 184, 186.

Telles sont les platitudes et les inepties que, par la bouche de leur fondé de pouvoir, qui a bien raison de répondre au joli nom d'Haan, nos deux honnêtes romanciers répandent dans le public de leurs lecteurs. Ceux-ci resteront convaincus, après les avoir lus, que pour être heureux et prospères dans ce monde, il faut se faire protestant, et que le culte catholique engendre la misère, rétrécit les cerveaux et donne des têtes de cheval à ceux qui le pratiquent.

Et comme la Belgique est, ainsi que nous l'avons vu, le pays le plus catholique du monde, il s'ensuit qu'il ne doit pas y en avoir un seul de plus arriéré et de plus misérable qu'elle, et que les têtes de cheval doivent pulluler sur les épaules de ses habitants.

Or, s'il est un fait sur lequel tout le monde est unanime, parce qu'il a le caractère de l'évidence, c'est celui de notre extraordinaire prospérité. Elle a pris dans les dernières années un aspect saisissant : nous sommes aujourd'hui la cinquième puissance écono-

mique du monde ; nous ne sommes dépassés que par l'Angleterre, l'Allemagne, les Etats Unis et la France ; nous dépassons de grandes nations qui s'appellent l'Autriche, la Russie, l'Italie. Ce n'est pas assez dire : toute proportion gardée, et à ne compter que le chiffre d'affaires par tête d'habitant, nous sommes les premiers. Voilà, n'est-ce pas ? une constatation qui n'est pas pour plaire aux patrons de la légende.

Ici se pose une question. La prospérité sans exemple dont la Belgique jouit aujourd'hui n'est-elle que le fruit d'un heureux accident devant disparaître avec la cause qui l'a produite, ou bien devons-nous la considérer comme étant, en quelque mesure, une seconde caractéristique de notre nationalité ?

Il faut distinguer.

Notre patrie, au cours des siècles, a passé par des épreuves plus cruelles que n'en ont connu la plupart des peuples occidentaux. Elle a servi de champ de bataille à toutes les grandes puissances ; c'est chez nous qu'elles

venaient vider leurs querelles, et les noms de Steenkerque, de Malplaquet, de Ramillies, de Fontenoy, de Jemappes, de Fleurus, de Neerwinden, de Ligny et de Waterloo font sous ce rapport un catalogue d'une sinistre éloquence. Et pourtant ils ne représentent qu'une partie des souffrances que nous avons endurées. Que serait-ce, si je déroulais devant vous le tableau des atrocités commises sur notre sol non seulement par nos ennemis, mais souvent même, hélas, par les soldats chargés de nous défendre ?

Pillage, incendie, viol et massacre, tel est en quatre mots le résumé de leurs principaux exploits, et ces horreurs ont duré des siècles. Comment, après cela, me dira-t-on, peut-on encore parler de notre prospérité nationale dans les temps qui ont précédé le nôtre ?

Et d'autre part, il suffit d'ouvrir le livre de l'histoire à presque chacune de ses pages pour le constater : toutes les fois que l'étranger n'est pas venu troubler le cours régulier de notre existence et remplir le pays de ruines et

de sang, nous avons vécu riches et heureux du fruit de notre travail.

Permettez-moi d'abord de vous indiquer les éléments de notre prospérité nationale dans l'histoire. Ils sont au nombre de trois, et, chose curieuse, ils semblent correspondre aux trois principaux groupes politiques de notre patrie au moyen-âge : Flandre, Liège, Brabant. L'industrie de la laine en Flandre, celles des métaux au pays de Liège, le commerce en Flandre et en Brabant, tels sont les facteurs historiques de la situation exceptionnelle dont nous jouissons aujourd'hui. Voyons cela de plus près.

L'industrie de la laine, c'est-à-dire le tissage des étoffes, a été, pendant bien des siècles, le principal travail de la civilisation. Elle trouvait son centre dans les villes, au point qu'on a pu la considérer comme la forme par excellence de l'activité urbaine. Or, nulle part, dans toute l'Europe, cette industrie n'a été plus ancienne et plus importante qu'en Flandre. Les tissus de l'Artois étaient déjà célèbres sous

l'Empire romain, et les draps flamands étaient connus dès le haut moyen-âge sous le nom un peu inexact de draps frisons. Vous pouvez voyager dans toute l'Europe à leur suite : ils n'ont pas de rivaux sur les grands marchés internationaux; une pièce qui porte le sceau de plomb des tisserands de Bruges, de Gand ou d'Ypres se passe de toute autre recommandation. Le bruit des métiers retentit nuit et jour dans les rues des villes flamandes, la population des campagnes y afflue comme de nos jours elle fait dans les centres métallurgiques; l'argent se répand en abondance; il sert à élever ces monuments somptueux qui sont restés l'orgueil de nos vieilles communes, ces églises, ces hôtels de villes, ces beffrois que, malgré tous les progrès réalisés de nos jours, on n'est pas parvenu à surpasser, ni même à égaler.

Sans doute, cette prospérité connut des éclipses. La Flandre avait eu pendant longtemps une supériorité incontestée dans l'industrie textile; elle la perdit le jour où l'Angleterre, qui lui fournissait la matière première, c'est-à-

dire la laine de ses moutons, s'avisa de la travailler elle-même et fit venir, pour apprendre le métier à ses nationaux, quantité d'ouvriers flamands chassés de chez eux par les guerres civiles. A partir de ce jour commença la décadence de l'industrie drapière dans nos grandes villes flamandes et brabançonnaises. Car aucune laine au monde ne valait la laine anglaise, et la draperie anglaise non seulement en disposait dans des conditions supérieures, mais pouvait même, chaque fois qu'elle le voulait, en priver nos ouvriers. Et alors c'était pour ceux-ci la décadence, la ruine, la faim.

La crise se produisit dans les dernières années du XIV^e siècle et elle fut très douloureuse, mais l'énergie de nos ancêtres ne se démentit pas dans l'épreuve.

Renonçant à disputer à l'Angleterre le monopole de la draperie fine, ils se rejetèrent sur les étoffes plus légères; privés des laines anglaises, ils recoururent à celles d'Espagne, inférieures en qualité, mais suffisantes pour les tissus plus modestes qui furent désormais



leur spécialité; ils développèrent sur une vaste échelle l'industrie linière et trouvèrent dans les eaux de la Lys les conditions les plus favorables au rouissage du lin. Enfin, dans les industries de luxe, ils cultivèrent surtout celle de la dentelle et celle des tapisseries, où l'ingéniosité de leurs ouvriers leur procura une supériorité du meilleur aloi. C'est ainsi qu'ils forcèrent la fortune à leur rester fidèle, et qu'ils conjurèrent le désastre dont la concurrence étrangère venait de les menacer.

Ce qu'était pour la Flandre le tissage, la métallurgie le fut pour les populations du pays wallon. Là, depuis les origines les plus lointaines, retentissait le rythme des marteaux qui battaient le cuivre et le fer, semblant répondre au battement des métiers qui tissaient le drap dans la plaine flamande. Liège, Huy, Dinant avaient, dès le X^e siècle, une espèce de monopole dans la chaudronnerie et dans toutes les industries apparentées; leurs batteurs étaient groupés en corporations nombreuses et puissantes; sur les marchés de Londres et de

Cologne, on appréciait leurs produits et on leur faisait, comme on dit aujourd'hui, « le traitement de la nation la plus favorisée ».

A partir du XIII^e siècle, ce fut Dinant qui prit la tête de la batterie wallonne. Elle y parvint à une telle maîtrise que l'on donna le nom de dinandiers à tous ceux qui la pratiquaient, et de dinanderie à tous les ouvrages de cuivre constituant ce que nous appelons une batterie de cuisine. Cette petite bourgade, qui était comme écrasée entre la Meuse et une chaîne de rochers abrupts, devint célèbre en Europe; elle est la seule de toutes les villes belges qui ait été reçue dans la Ligue hanséatique.

Mais les batteurs mosans ne se bornaient pas aux modestes produits réclamés par la vie domestique; ils travaillèrent aussi pour la maison de Dieu, et c'est à eux que nous devons les chandeliers, les lutrins, les tabernacles qu'on admire encore aujourd'hui dans plus d'une de nos églises. Toutefois, le plus illustre des dinandiers ne fut pas de Dinant,

comme on l'a cru longtemps sur la foi du joyeux menteur qu'on appelle Jean d'Outre-meuse, c'est Renier de Huy, à qui je suis parvenu à restituer son titre de gloire il y a quelques années. Dès le début du XII^e siècle, ce grand artiste nous a donné un chef d'œuvre d'une perfection presque classique dans les célèbres fonts baptismaux de Saint-Barthélemy de Liège. Et ce n'est pas la seule œuvre d'art que nous ont laissée nos ancêtres wallons; les nielles du frère Hugo d'Oignies, ces délicates merveilles d'orfèvrerie travaillées avec un goût et une finesse admirables, font encore aujourd'hui l'ornement des musées et le ravissement des connaisseurs. Frère Hugo était un artiste chrétien, et vous reconnaissez un génie apparenté à celui du bienheureux Angelico dans ces paroles qu'on lui attribue : « D'autres chantent le Christ; moi, je le glorifie par mon ciselet. » Retenez donc les noms de Renier de Huy et de Hugo d'Oignies; ils témoignent du sens artistique de nos ancêtres à une époque où l'art naissait seulement dans les pays les plus privilégiés.

Ainsi, depuis les ustensiles quotidiens jusqu'aux plus fines orfèvreries, les métaux prenaient vie et forme sous les mains ingénieuses des ouvriers wallons. Et il est bien remarquable que ce soit ce peuple de métallurgistes qui a découvert la force destinée à faire de la métallurgie une des premières puissances du monde, je veux dire la houille. C'est en 1198, au témoignage des annalistes, que cette grande découverte eut lieu, et, quoi qu'il faille penser de cette date, nous savons que, peu d'années après, les fosses à charbon du pays de Liège étaient en pleine exploitation. Vous figurez-vous ce que serait aujourd'hui notre industrie nationale sans ce précieux combustible, qui est à proprement parler l'âme de nos usines? Les Liégeois du XIII^e siècle se rendaient bien compte de sa valeur; une légende presque contemporaine de la découverte prétendait que la houille leur avait été révélée par un ange.

Ainsi ravitaillée, la métallurgie wallonne est devenue pour la Belgique une source durable de prospérité. Je dis wallonne et non seulement

liégeoise, car il ne faut pas oublier que le Hainaut, dès la fin du moyen-âge, avait des charbonnages aussi nombreux et aussi riches que ceux de la Meuse et que son industrie en tirait les mêmes ressources. Et ce n'est pas tout; le tableau ne serait pas complet si l'on omettait de signaler ici les innombrables forges et fourneaux dont les feux, aujourd'hui éteints, flambaient dans les solitudes pittoresques du Namur et du Luxembourg. Ils ont pendant plusieurs siècles nourri un peuple de travailleurs qui combinaient les occupations de l'agriculture avec celles de l'usine. Les ruines de ces centres si intéressants d'activité humaine, éparpillées çà et là dans les bois, y laissent un parfum de poésie que celles de nos châteaux-forts sont bien loin d'égaliser. Je voudrais pouvoir retracer ici le tableau de cette vie de bûcherons et de forgerons qui s'est écoulée douce et forte là-bas pendant bien des générations, sans jamais rencontrer d'historien qui se soit penché avec amour sur ses mâles labours.

C'est la grande industrie qui est venue y mettre fin, et c'est pour mon cœur d'Ardennais un grief que je garde contre elle. Mais il était inévitable que les gigantesques progrès du machinisme eussent pour résultat la concentration du travail humain et la création de vastes foyers d'activité. Et l'on comprend que ces foyers aient été créés à proximité des fosses d'où sortait le combustible qui les alimentait. Le premier fut allumé par John Cockerill à Seraing en 1817. Le branle une fois donné, une multitude de gigantesques établissements industriels surgirent dans nos deux provinces charbonnières, le Hainaut et Liège, qui devinrent le pays noir de la Belgique. Leur beauté en souffrit, cela va sans dire, mais la richesse nationale augmenta prodigieusement, et la grande majorité des hommes se console aisément de voir le nuage des hauts-fourneaux assombrir l'air, s'il consent à crever sur leurs têtes en pluie d'or. Aussi, parcourez notre patrie de Mons à Verviers, vous verrez, partout où il y a du charbon, surgir des usines,

flamboyer des forges, fumer des cheminées, pendant que hurlent les machines, et que des multitudes d'êtres humains à moitié nus circulent comme des cyclopes à travers ce monde de fer et de feu.

Et ce n'est pas fini, car voilà le pauvre Limbourg, jusqu'à présent oublié par la civilisation matérielle, qui se découvre des gisements de houille et qui se met à les exploiter. Nouvelle source de profits et de richesses, mais aussi nouvelle source de dangers pour la vie religieuse et morale. Car il est de l'essence de la richesse, si l'emploi n'en est pas rigoureusement ordonné en vue d'une fin morale, d'atteindre les qualités supérieures d'un peuple dans leurs forces vives, et il est dans la fatalité du machinisme, si on en fait une idole, de rendre semblables à lui les populations qui le servent : *similes illis fiunt qui faciunt ea* (1), comme dit le psalmiste. Espérons qu'éclairés par les enseignements de

(1) Psaume 113, 8.

l'histoire et par la voix de la religion, nous parviendrons à protéger notre cher Limbourg contre la décadence morale et intellectuelle, qui est trop souvent la fille de la prospérité matérielle. Si, quand vous serez grand-mères, vous le voyez converti en une province irréligieuse et athée, c'est que les catholiques belges n'auront pas été à la hauteur de leur devoir, et vous aurez le droit d'en demander compte à vos frères et à vos maris.

Je suis loin d'avoir épuisé le tableau de l'étonnante prospérité de notre peuple autrefois et aujourd'hui, car il me reste à en retracer la page peut-être la plus remarquable. Vous venez de voir ce qu'a été notre industrie; mais notre commerce ne le lui cède en rien et la dépasse même en importance. Le commerce belge est représenté dans les fastes économiques du monde par deux ports qui ont été l'un et l'autre au tout premier rang : c'est Bruges au moyen-âge, c'est Anvers au xvi^e siècle et de nos jours.

Pour ce qui est de Bruges, vous savez qu'elle

a été la reine du commerce dans la mer du Nord comme Venise l'a été dans la Méditerranée. Située au fond du vaste estuaire appelé le Zwin, le port de Bruges, flanqué de la multitude de petits ports supplémentaires qu'on appelait Damme, Termuyden, Munikerde, Houcke et L'Écluse, recevait dans ses eaux la multitude des vaisseaux qui lui apportaient les marchandises du nord et celles du midi. Tous les costumes se rencontraient dans les rues de Bruges, toutes les langues s'y parlaient, toutes les nations y étaient représentées. Les Osterlins de la Baltique y couroyaient les négociants des grandes communes italiennes; les Lombards et les Cahorsins y tenaient leurs tables de changeurs. Sur les quais se déchargeaient les produits du monde entier : à en lire l'énumération dans nos chroniqueurs, on dirait que Bruges jouissait par anticipation du spectacle d'une exposition universelle, mais permanente et non passagère comme celles d'aujourd'hui. Le trafic de cette grande ville avait renversé le réseau des voies

de communication qui existait depuis l'époque romaine : à la place des chaussées purement stratégiques de l'Empire, qui couraient du sud au nord, il projetait de l'ouest à l'est, de la mer à Cologne, une voie nouvelle qui coupait toutes nos rivières, la Lys, l'Escaut, la Senne, la Dyle, la Geete, la Meuse, y appelant à l'existence ou à la prospérité des localités dont plusieurs, comme Léau, sont aujourd'hui retombées dans le morne repos de la vie rustique. Mais c'est Bruges elle-même qui profita la première de la corne d'abondance dont les trésors se déversaient par elle sur le pays. Fière de son opulence, Bruges dressa alors vers le ciel ces gigantesques édifices qui étaient comme les emblèmes de sa prospérité et qui s'appellent Saint-Sauveur, Notre-Dame, le Beffroi enfin, ce chef-d'œuvre de force majestueuse et de beauté sévère, du haut duquel les heures s'envolaient en chantant par dessus la grande ville émerveillée. Aujourd'hui encore, en circulant dans les rues de Bruges, il est impossible de ne pas être saisi par le charme

mélancolique de ces paysages urbains qui évoquent le souvenir d'une grandeur disparue et dont l'imagination la plus rétive ne peut s'empêcher de subir la fascination.

Vous le savez : la nature, qui semblait avoir voulu combler la Flandre de ses dons en creusant pour elle ce port merveilleux, se repentit un jour de sa libéralité, et l'ensablement mit fin, du xv^e au xvi^e siècle, à la prodigieuse prospérité du commerce brugeois. Et les poètes ont appelé la reine des Flandres Bruges la Morte, et l'un d'eux a trouvé pour caractériser son veuvage ce vers émouvant :

L'herbe croît dans la rue et l'écho fait silence.

Mais, en quittant la ville flamande, le commerce mondial ne voulut pas dire adieu à notre patrie, et c'est chez nous encore, dans le havre formé par l'Escaut élargi en bras de mer, c'est à Anvers qu'il transporta ses vaisseaux, ses marchandises et ses opérations. Anvers devint au xvi^e siècle ce que Bruges avait été au xiv^e; que dis-je? Anvers dépassa

Bruges en activité et en richesse. Un historien italien, Louis Guicciardini, nous a tracé l'éblouissant tableau de cette ville à l'époque de Charles-Quint : on se croirait transporté dans une cité de féerie. Cette fois encore, nous retrouvons dans les costumes, dans les langues parlées, dans les produits exposés, cette internationalité universelle que nous avons déjà admirée dans le Bruges du moyen-âge. Les affaires bourdonnent comme dans une ruche : le port voit les pavillons de tous les peuples flotter au sommet des vaisseaux amarrés le long des quais, la bourse assiste aux transactions les plus considérables qui aient lieu dans le monde entier, pendant que les arts, fils de la richesse, se préparent à une efflorescence prodigieuse et que les presses de Plantin font d'Anvers la rivale des grands centres de la librairie européenne. Et c'est partout un luxe, une richesse, une opulence de couleurs, une splendeur de carnation, une joie de vivre enfin que le pinceau de Rubens transportera sur ses toiles en traits immortels.

Mais l'histoire d'Anvers n'est pas la reproduction pure et simple de celle de Bruges. Ce n'est pas la nature, ce sont les hommes qui sont les ouvriers de sa décadence. Les troubles déchaînés dans notre pays par le protestantisme eurent raison de la prospérité d'Anvers. Les Hollandais, en guerre avec l'Espagne, fermèrent l'Escaut du côté de la mer, et lorsque la paix de Westphalie (1648) mit fin aux longues hostilités entre eux et les Pays Bas catholiques, elle consacra cette fermeture par une clause qui était le coup de mort porté à notre métropole commerciale. Désormais, Anvers, repliée sur elle-même, cessa de communiquer avec la mer et ne vit plus de vaisseaux de haut bord dans ses eaux. A la fin du XVIII^e siècle elle ne comptait plus que 35 à 40 mille habitants, dont 12 mille étaient secourus par la bienfaisance publique ! L'esprit de parti a voulu imputer la responsabilité de cette infortune à l'Eglise catholique. M. Henri Pirenne n'est pas de cet avis : « Le déclin économique de la Belgique depuis la fin du XVI^e siècle,

écrit-il, lui a été imposé par les Provinces Unies. Il n'en faut pas chercher la cause dans l'affaiblissement de l'énergie nationale.... La vitalité de la nation restait intacte. Tout ce qui pouvait être fait, on le fit, et c'est à raison de circonstances inéluctables que le pays ne parvint point à reprendre la place qu'il avait occupée jadis dans le monde économique ». (1)

Il faut le dire à l'honneur de nos ancêtres : devant la catastrophe terrible que représentait pour eux la fermeture de l'Escaut, ils ne perdirent pas courage, et de bonne heure ils se préoccupèrent de ressusciter notre commerce maritime. Anvers était perdu, mais Ostende restait, et Ostende, reconquis par les archiducs au prix d'efforts héroïques, pouvait rouvrir à nos marins et à nos marchands la haute mer. Déjà en 1632, les Etats Généraux proposaient au roi la création d'une compagnie d'Ostende pour le commerce avec les Indes occidentales. Les calamités du siècle de malheur ne permirent pas de réaliser ce beau projet et il

(1). Henri Pirenne, *Histoire de Belgique*, T. IV, pp. 411 et 413.

fallut attendre près de cent ans encore avant que, la paix nous étant définitivement rendue, on pût le reprendre et le mener à bonne fin. Alors surgit, saluée par les acclamations enthousiastes de la nation entière, la Compagnie d'Ostende (1723), dont les premières opérations furent tellement fructueuses qu'elles semblaient annoncer un avenir de prospérité illimitée, si la jalousie de nos voisins l'avait permis. Mais les marchands hollandais et anglais ne voulaient pas que le commerce de la Belgique se relevât; devant leurs bruyantes réclamations, l'empereur Charles VI eut la faiblesse de céder et de supprimer la Compagnie (1731). Son petit-fils Joseph II sembla vouloir un instant inaugurer une politique plus virile et il annonça l'intention de rouvrir de force l'Escaut, ce qui aurait rendu la vie au commerce d'Anvers. Mais, intimidé par l'attitude décidée des Hollandais, il s'en tint à la ridicule équipée connue sous le nom de *guerre de la Marmite*, et l'entreprise avorta comme toutes celles du roi sacristain.

L'heure de la délivrance, toutefois, ne devait pas tarder à sonner. A la Révolution française, qui nous a fait tant de mal, nous devons l'insigne bienfait de la réouverture de l'Escaut. Dès la première conquête de notre pays par ses troupes, en 1792, elle proclama l'absolue liberté de la navigation sur ce fleuve au nom des droits de l'homme. Complétant l'œuvre de la Révolution, Napoléon I^{er} agrandit le port d'Anvers, dont il voulait faire « un pistolet chargé dirigé contre l'Angleterre ». L'idée belliqueuse a disparu, mais les travaux sont restés.

Bientôt la ville eut retrouvé en grande partie son ancienne prospérité. Alors qu'au XVIII^e siècle c'est à peine si quatre ou cinq navires étrangers entraient par an dans son port, il en reçut 2718 en 1804, et en 1815 ce chiffre s'élevait à 3000! La domination hollandaise, il est vrai, fut de nouveau fatale au commerce anversoise, à cause de la concurrence désastreuse que lui faisaient Amsterdam et Rotterdam: aussi, en 1818, c'est-à-dire après trois

ans tout au plus du nouveau régime, le port de notre métropole commerciale ne recevait plus que 585 navires. Ajoutez à cela qu'après notre révolution de 1830, la Hollande émit de nouveau la prétention de fermer l'Escaut. La Conférence de Londres ne le lui permit pas, cela va sans dire, mais par manière de compensation, elle l'autorisa à percevoir un péage sur chaque bateau qui montait ou descendait le fleuve. Ce droit, à la fois humiliant pour notre dignité et onéreux pour notre commerce, fut racheté en 1863, grâce surtout aux habiles négociations de notre grand diplomate, le baron Lambermont, et de ce jour date le gigantesque essor du commerce anversois. Vous en aurez une idée quand je vous aurai dit que, depuis 1863 jusqu'en 1913, le tonnage du port s'est élevé de 600.000 à 15.000.000! (1) Anvers est aujourd'hui, avec Hambourg, le premier port du continent européen. Le gou-

(1) Discours prononcé par M. Corty, président de la Chambre de Commerce d'Anvers, lors des fêtes commémoratives de l'affranchissement de l'Escaut. (*Métropole*, 21 juillet 1913).

vernement belge y a exécuté de grands travaux auxquels a applaudi tout le pays, car tout ce qui concerne notre métropole commerciale intéresse la Belgique entière.

Et ce n'est pas tout. Bruges, saisie par la nostalgie de l'Océan, se réveille de son sommeil séculaire, et la voici qui, comme le doge de Venise, vient de nouveau de jeter son anneau de mariage dans les flots.

Mais la justice exige que nous n'oublions pas l'homme qui a le plus fait pour nous apprendre à nous servir de la fortune. Léopold II est mort, et on peut rendre hommage à sa mémoire sans encourir le banal reproche d'adulation. C'est lui qui, préoccupé dès sa jeunesse d'augmenter la richesse de la nation, a ouvert dans le monde entier des débouchés pour notre commerce et trouvé des emplois pour notre activité. Si l'on rencontre aujourd'hui l'industrie belge dans tous les pays, si nos capitaux alimentent plus d'une grande entreprise internationale, si des Belges font apprécier partout leur talent et leur vaillance,


c'est à Léopold II, c'est à ce grand stimulateur d'énergie que nous en sommes redevables.

L'œuvre capitale de Léopold II, devant laquelle pâlit tout le reste de sa gigantesque activité, c'est la création de ce magnifique Etat Indépendant du Congo qui a planté la bannière de la civilisation au cœur de l'Afrique équatoriale, et qui a ouvert à l'Évangile ce pays noir, jusqu'alors livré à l'Islam et aux chasseurs d'hommes. Après avoir fait de l'Etat indépendant une colonie florissante, Léopold II l'a légué à la Belgique, qui l'a annexé en 1909. Nous sommes aujourd'hui, grâce à la générosité de notre grand roi, une puissance coloniale, et le pavillon belge flotte sur un territoire qui est quatre-vingts fois plus grand que la mère-patrie. Qui eût crû en 1839, lorsque, presque fous de douleur et de colère, nous subissions l'amertume de voir arracher à la patrie deux de ses plus belles provinces, que le génie de notre second souverain nous réserverait de si royales compensations?

Comme vous avez pu le voir par ce que je viens de dire, cette incomparable situation de notre patrie, nous sommes bien loin de la devoir exclusivement à nous-mêmes.

Ni les houillères qui attirent la grande industrie, ni les eaux de la Lys qui sont si favorables au rouissage du lin, ni les merveilleux ports de Bruges dans le passé et d'Anvers dans le présent ne sont notre œuvre. Nous devons en remercier la Providence qui a mis à notre portée ces grandes ressources naturelles refusées à d'autres nations. Mais si nous avons le devoir de reconnaître ce qui revient, dans notre prospérité sans pareille, à d'autres qu'à nous, nous gardons le mérite d'avoir correspondu aux avances de la fortune. C'est notre effort, c'est la sueur de nos fronts qui nous ont aidés à atteindre ce sommet des choses humaines qu'il est peut-être difficile de dépasser, mais duquel nous devons veiller à ne pas descendre. Nous nous y maintiendrons par notre conformité à la loi de Dieu, c'est-à-dire par le travail. Car le travail est un devoir

sacré imposé aux nations comme aux individus : et c'est en le remplissant que la Belgique est devenue une grande nation. Elle grandira encore tant qu'elle travaillera.



SEPTIÈME LEÇON

Nos libertés nationales

Nous fûmes de tout temps un peuple libre, et, comme je vous l'ai dit précédemment, nous n'avons jamais connu de « siècles d'esclavage ». A part les six années du gouvernement du duc d'Albe et les vingt années qu'a duré la domination française, auxquelles on peut ajouter, si l'on veut, quinze années de régime hollandais, nous avons toujours joui des plus enviables franchises. C'est ce que j'entends vous montrer aujourd'hui.

Pas n'est besoin, je pense, que nous remontions à l'époque des premiers Belges, ni aux jours de César ou de Clovis. La société chrétienne dont nous faisons partie doit sa constitution à Charlemagne. C'est cette société

qui a porté dans ses flancs la civilisation moderne, c'est elle qui a formulé le principe de la liberté politique dans ces belles paroles d'un Capitulaire de 864 : « *La loi se fait par la constitution du prince et par le consentement du peuple* ». Voilà une noble déclaration : elle résume en une phrase lapidaire les relations qui doivent exister entre l'autorité et la liberté dans une société chrétienne; elle est aux antipodes de cette formule du droit romain qui disait : « *La loi, c'est le bon plaisir du prince* ».

Mais, me dira-t-on, sous le nom de peuple, on ne comprenait guère, à l'époque carolingienne, que les féodaux, c'est-à-dire l'ensemble de ceux qui tenaient un fief du souverain. Tout le reste, et par suite l'immense majorité de la nation, vivait en dehors de la société politique et dépendait des féodaux, les uns à titre de serfs, les autres à titre de tributaires.

Il est vrai qu'il en était ainsi à l'origine, puisque l'on sortait à peine de l'absolutisme romain et de la barbarie germanique, qui tous

deux réservaient les droits politiques à une élite seulement. Mais ce qui constitue précisément la supériorité de la société chrétienne du moyen âge, c'est le puissant ferment qu'a déposé en elle l'Évangile et qui va la travailler sans relâche dans le sens de la civilisation. Comment, sous l'influence bienfaisante de l'Église, les hommes s'éprirent de plus en plus d'un idéal de justice et de liberté et comment ils parvinrent graduellement à le réaliser, c'est ce que nous enseigne l'histoire, et je crois bien qu'elle ne nous donne pas de leçon plus claire et plus instructive.

L'immense progrès que réalisera tout d'abord la société du moyen âge, ce sera de substituer la loi au caprice dans les relations des féodaux avec le peuple, c'est-à-dire des seigneurs avec leurs manants, ou, si vous l'aimez mieux, des forts avec les faibles. Jusqu'alors, ces relations ont été régies par l'arbitraire du seigneur; désormais, elles le seront par les dispositions d'un pacte, c'est-à-dire, par des chartes d'affranchissement. Les manants qui hier étaient

taillables et corvéables à merci, selon la formule traditionnelle, n'auront plus désormais que des obligations nettement formulées et strictement limitées. On pourrait dire, si l'on voulait parler ici le langage de la politique moderne, qu'ils passèrent du régime de l'absolutisme au régime constitutionnel.

Avec les chartes d'affranchissement, c'est le régime communal qui commence, ce sont les villes qui naissent à la liberté, à la richesse, à la gloire, c'est la civilisation communale qui va fleurir pendant les deux grands siècles du moyen âge, le XII^e et le XIII^e, c'est la démocratie urbaine qui va remplir de son souffle ardent et de ses aspirations passionnées tout le XIV^e siècle, c'est la vie politique qui coulera à pleins bords, c'est le progrès social qui emportera les hommes et les institutions vers un avenir nouveau.

Je n'ai pas à vous apprendre en quoi consistent les droits si précieux que les chartes d'affranchissement conféraient aux communes du moyen âge. Il suffira de vous rappeler

qu'ils impliquaient pour chaque bourgeois la liberté personnelle — *l'air de la ville rend libre*, disait un proverbe, — pour la commune l'autonomie politique, c'est-à-dire le droit de s'administrer, de se gouverner et de se défendre elle-même, pour le commerce et pour l'industrie, l'abolition des entraves et la sécurité garantie par le prince. Nous n'en demandons pas davantage à nos gouvernements, et plutôt à Dieu que tous les peuples européens possédassent aujourd'hui l'ensemble des droits et des franchises que le moyen âge reconnaissait aux communes!

En vous présentant cette rapide esquisse du régime urbain du moyen âge, je me suis borné aux traits qui sont communs à toutes les contrées de l'Occident, et vous voudrez savoir, sans doute, quelle place a été la nôtre dans ce monde pittoresque et souvent orageux de la liberté.

J'aurai vite fait de vous le dire : notre place a été la première. C'est chez nous que se produisent les plus anciennes manifestations

de la vie communale : aucune charte d'affranchissement, de ce côté-ci des Alpes, n'a l'ancienneté de celle de Huy, qui est de 1066. C'est chez nous aussi que les communes atteignirent leur *maximum* de puissance et de splendeur : les noms de Bruges, de Gand et de Liège, pour ne citer que ceux-là, évoquent dans l'esprit de tout lecteur l'idée de ce que la liberté communale a produit de plus fier et de plus héroïque. Des victoires comme celle de Courtrai, des défaites comme celles de Cassel, de Roosebeke et d'Othée, des coups de main comme celui des Six cents Franchimontois, des actes de sublime jactance comme celui de Gand dépendant ses portes au moment où elle va être assiégée, ce sont là quelques exemples choisis entre beaucoup d'autres qui pourront vous donner une idée de la force d'âme de nos vieux communiers. Et ce n'est pas seulement dans l'ivresse des combats qu'ils déploient cette indomptable vigueur : ils sont aussi beaux dans la défaite que dans la victoire ; on peut leur faire déposer les armes, mais on ne fera

pas fléchir leur orgueil. Souvenez-vous des Gantois après le désastre de Roosebeke ; obligés de faire amende honorable à leur comte Philippe le Hardi, ils consentirent à tout, excepté à s'agenouiller devant lui. Et il fallut, pour sauver le protocole et satisfaire vaille que vaille l'amour-propre du vainqueur, que sa propre femme se jetât à ses pieds et lui demandât grâce à la place de ces obstinés, qui « *oncques ne voulurent ployer le genouil* » comme dit notre vieux Froissart.

A l'autre extrémité du pays, à Liège, dans des circonstances moins dramatiques, la liberté communale s'affirme vis à vis du souverain avec tout autant d'énergie. L'empereur Charles IV a voulu forcer les Liégeois à laisser reviser en cour impériale le procès d'un de leurs échevins, qu'ils avaient proscrit. « Sire, répondirent-ils tranquillement à l'empereur, cela serait contraire aux privilèges et aux libertés du pays, et en conséquence nous prions Votre Majesté de daigner s'abstenir de prendre

connaissance de cette cause (1). Et le sage empereur se le tint pour dit.

Il ne faut pas croire, d'ailleurs, qu'au moyen-âge la liberté n'ait été que pour les villes, et que les campagnes soient restées plongées dans la servitude. Ce qui est vrai, c'est que l'histoire des classes agricoles est moins connue que celle des agglomérations urbaines, mais chaque fois que les historiens ont daigné s'intéresser à leurs humbles destinées, ils y ont trouvé tout autre chose à raconter que les légendes absurdes ou odieuses mises en circulation par les prétendus philosophes du XVIII^e siècle. Quand ceux-ci ou leurs modernes caudataires nous en parlent, ils nous débitent des historiettes comme celle de la main morte (entendez la main du serf décédé, que ses héritiers devaient couper et porter au seigneur), heureux quand ils nous épargnent la légende du bain de sang que celui-ci pouvait, au retour de la chasse, prendre dans les entrailles d'un de ses

(1). Chronique de Raoul de Rivo dans Chapeville, t. III, p. 8.

manants, ou encore telle autre fable non moins monstrueuse dont les inventeurs n'ont pas craint d'offenser à la fois la pudeur et le sens commun. Il est vrai que le beau temps de ces légendes semble passé, mais on se borne à les remplacer par d'autres d'apparence plus civilisée : n'ai-je pas vu dernièrement, par les *Annales Parlementaires*, qu'à la Chambre des Représentants, un orateur qui se pique de littérature invoquait quelques lignes de La Bruyère à titre de document historique, pour en conclure à la dégradation des classes rurales pendant l'ancien régime ?

En réalité, pour ne parler que des choses de chez nous, nous connaissons un peu aujourd'hui le régime rural de deux régions, et il nous offre un tableau fort différent de celui que tracent les gens qui ne parlent du moyen âge que d'après des on-dit. L'une de ces régions, c'est, au midi de la Belgique et au nord de la France, celle dont tous les villages vivaient sous la loi de Beaumont; l'autre, c'est la partie du Hainaut et du département du

Nord qui reconnaissait la loi de Prisches. Eh bien, toutes deux consacraient un ensemble de libertés qui permettait aux habitants de la campagne de ne rien envier à ceux des villes. La loi de Beaumont était, au dire de Guizot, la plus libérale de l'Europe entière; la loi de Prisches, au jugement de Van Kindere, était aussi libérale, sinon plus, que celle de Beaumont. Toutes deux, dès la fin du XII^e siècle, abolissaient toutes les redevances serviles, accordaient à la commune la possession d'un domaine territorial à elle, et lui permettaient de s'administrer elle-même par un corps de magistrats librement élus. Liberté, propriété, autonomie, tel était le triple bienfait dont on jouissait sous la royauté pacifique de ces chartes.

Je ne soutiens pas, remarquez-le, que telle était la condition de tous les habitants de nos campagnes; je sais qu'il y avait des régions arriérées, mais je dis que voilà les résultats des premiers coups de sonde donnés dans le tréfonds de l'histoire rurale, et qu'ils infligent

un éclatant démenti aux braves gens qui étudient l'histoire des classes agricoles dans les *Caractères* de la Bruyère.

Ce n'est pas tout. Jusqu'ici je ne vous ai entretenues que du régime communal, mais vous voudrez savoir sans doute quelle place le droit public réservait à nos vieux communiens dans l'Etat. Étaient-ils enfermés dans leurs privilèges locaux, ou pouvaient-ils en sortir pour participer avec le prince à la gestion des affaires publiques?

La réponse à cette question est toute faite.

A partir du jour où il y eut chez nous des constitutions territoriales, c'est-à-dire dès les premières années du XIV^e siècle, les bourgeois des villes intervinrent d'une manière efficace dans le gouvernement du pays. A côté du clergé et de la noblesse, qui formaient les deux premiers Etats, ils étaient, eux, le troisième, ou, pour parler comme alors, le *Tiers*. Les trois Etats étaient convoqués par le souverain pour délibérer sur les demandes de subsides qu'il leur adressait fréquemment, n'ayant pas

le droit, comme vous le savez, de lever le moindre impôt qu'ils n'eussent consenti au préalable. Ils l'accordaient d'ordinaire, mais ils exigeaient des garanties, et celles-ci étaient inscrites dans des chartes que j'appellerai territoriales et qui régissaient tout le pays. Les plus anciens de ces documents, ce sont, en Brabant, la *charte de Cortenberg*, qui est de 1312, et, au pays de Liège, en 1316, la célèbre *paix de Fexhe*. Toutes deux consacrent de la manière la plus expresse la participation du peuple au gouvernement du pays. Toutes deux, après avoir garanti à chaque Etat la paisible jouissance des libertés et privilèges qu'il possède, déclarent que s'il y a quelque chose à modifier dans la constitution nationale, on le fera de leur consentement. La Paix de Fexhe est sous ce rapport particulièrement intéressante à entendre : « *Item, dit-elle en son vieux français, encore est assavoir que accordeis est de part nos tous deseur nomeis, que se en alcon cas la loy et les constummes del paiis sont trop larges ou trop estroites, chu doit eistre*

atempreit (1) *en temps et en lieu par le sens de paiis* » (2).

Ce sont surtout les garanties contre l'arbitraire princier qui ont préoccupé nos ancêtres. La liberté publique, en effet, n'a jamais connu de plus grand danger que la tendance toute naturelle des souverains à gouverner en maîtres absolus, sans contrôle et sans contre-poids. Aussi est-ce de ce côté que se tournait toute la sollicitude des trois Etats. A Liège, ils avaient imaginé l'ingénieuse institution du tribunal des *Vingt Deux*, qui connaissait de tous les abus imputés aux agents du prince et qui atteignait indirectement celui-ci dans la personne de ses fonctionnaires coupables. Nos autres provinces n'avaient pas ce tribunal, mais toutes étaient prémunies contre l'arbitraire du prince par le serment solennel qu'il devait prêter, lors de son inauguration, de respecter les droits et privilèges des trois Etats. C'est seulement après qu'il avait prêté ce

(1) Amendé.

(2) Paix de Fexhe dans Jean d'Outremeuse t. VI, p. 230.

serment que ses sujets lui promettaient à leur tour de lui être fidèles. On l'a bien dit : l'avènement d'un souverain supposait un véritable contrat entre lui et ses sujets, et les engagements étaient réciproques. Le prince manquait-il à ses promesses, ses sujets étaient dégagés vis-à-vis de lui et pouvaient lui refuser tout service aussi longtemps qu'il n'avait pas réparé l'infraction. Ce droit de grève politique, s'il m'est permis de l'appeler ainsi, tout le moyen âge l'a connu et pratiqué : il est inscrit dans la *Joyeuse Entrée de Brabant* et dans la *Paix de Fexhe* tout comme il l'est, par exemple, dans les *Assises du Royaume de Jérusalem* et dans la *Grande Charte d'Angleterre*.

Cette belle disposition du droit public médiéval a disparu entièrement le jour où les rois sont parvenus à se rendre absolus, c'est-à-dire à l'époque où l'humanisme et le protestantisme vinrent substituer le point de vue du vieux droit romain aux libérales conceptions politiques du moyen-âge. A partir du XVI^e siècle, les publicistes se sont scandalisés d'une

liberté si hardie; ils y voyaient un attentat sacrilège à la majesté du pouvoir royal et ils prenaient le ciel et la terre à témoin de leur indignation contre la barbarie d'un temps qui mettait des limites à l'obéissance des sujets. De nos jours, au contraire, sous l'influence des idées de la Révolution française, on s'est engoué du « *refus de service* » et on l'a naïvement confondu avec le droit à l'insurrection. Erreur profonde! La résistance que le moyen-âge opposait aux abus du pouvoir était purement passive, essentiellement temporaire et absolument légale : elle cessait dès le jour où cessait l'abus qui l'avait provoquée, et toutes choses rentraient dans l'ordre ancien. C'était donc une mesure conservatrice par excellence et une précieuse garantie d'ordre social, tandis que le prétendu droit d'insurrection, prôné par la *Déclaration des droits de l'homme*, est la négation de tout droit public et ne remplace l'arbitraire du prince que par le caprice sanguinaire de la foule ou de ses meneurs.

Mais, alors que dans la plupart des nations modernes la rentrée de l'esprit païen dans les lois a tout centralisé au profit de l'Etat et abattu les barrières que le moyen-âge opposait aux progrès de l'absolutisme, chez nous, au contraire, l'absolutisme trouvait dans nos *Joyeuses Entrées*, dans nos traditions et dans nos mœurs des obstacles qu'il n'a jamais vaincus. Les Pays-Bas catholiques sont restés un Etat constitutionnel à l'heure où presque tous les peuples de l'Europe courbaient la tête sous le joug du despotisme royal.

Chez nous, le prince ne pouvait rien faire dans le domaine législatif sans avoir entendu les Etats; il ne pouvait innover en rien dans l'administration et dans la justice qu'avec leur consentement, il ne pouvait lever des impôts sans qu'ils les lui eussent accordés. Ecoutez comment un homme du xvi^e siècle, qui s'y connaissait, définit l'autorité d'un duc de Brabant : « *Vous savez qu'il n'a pas le pouvoir de faire ce qu'il veut, comme dans les Indes. Il ne peut forcer aucun de ses sujets à quoi que ce*

puisse être, à moins que les coutumes du banc de justice de leur domicile ne le permettent. Il ne peut changer ni altérer l'état du pays par quelque ordonnance ou décret, ou sous quelque prétexte que ce soit. Il doit se contenter de ses revenus ordinaires. Il ne peut faire lever ni exiger aucune imposition sans l'agrément exprès et sans l'aveu du pays. Il ne peut toucher à la valeur des monnaies sans le consentement des Etats. Il ne peut faire arrêter ni emprisonner aucun des sujets, sans une information préalable du magistrat du lieu. L'ayant constitué prisonnier, il ne peut point l'envoyer hors du pays » (1).

« Ce sommaire, écrit un juriste belge auquel j'emprunte la citation, n'est pas complet, mais il est remarquable. Après l'avoir lu, qui pourra dire que les Brabançons n'étaient pas libres et maîtres chez eux? (2) »

Et ce que Guillaume d'Orange dit ici du Brabant s'appliquait avec la même vérité aux

(1) Apologie de Guillaume d'Orange, pp. 69-70 de l'édition de 1581.
 (2) Ch. Faider, Etudes sur les constitutions nationales pp. 96-97.

autres provinces des Pays-Bas catholiques. A la veille de la Révolution de 1789, un observateur anglais pouvait écrire :

« Les Pays-Bas autrichiens recueillent les fruits d'une constitution aussi sage, qu'ils ont établie et maintenue. Gouvernés suivant leurs propres lois, assurés de leurs propriétés et de leur liberté personnelle, ne payant que des taxes modérées qu'ils imposent eux-mêmes, les Belges jouissent des plus beaux dons d'une constitution libre, et ils ne peuvent que se féliciter quand ils tournent les yeux sur les pays qui les environnent, lesquels sont habités par des peuples ou soumis au plus affreux despotisme, ou libres, mais qui dans leur liberté sont écrasés par des taxes dont ces provinces ont le bonheur d'être exemptées » (1).

Vous vous demanderez peut-être si le pays de Liège, qui vivait sous le gouvernement ecclésiastique, jouissait des mêmes libertés. Et je vous répondrai que le pays de Liège conti-

(1) Shaw cité par Ch. Faider. Etudes sur les constitutions nationales, p. 177.

nuait d'illustrer, par un instructif exemple, le beau dicton du moyen-âge : *il fait bon vivre sous la crose*. Nulle part, pas même dans les Pays-Bas catholiques, les institutions n'étaient plus libérales, les franchises populaires n'étaient mieux garanties. Du xv^e siècle jusqu'à la fin du xviii^e, les publicistes belges et étrangers ne cessent de le redire avec une remarquable unanimité. Tous s'accordent à déclarer que les Liégeois sont le peuple le plus libre de l'Europe. A l'opposé des rois qui prétendent tenir de Dieu le droit de disposer arbitrairement de la vie et des biens de leurs sujets, les princes-évêques de Liège se considéraient comme des souverains constitutionnels, n'ayant d'autres droits que ceux qui leur étaient conférés par les lois. C'est ce que l'un d'eux, Gérard de Groesbeek, a fort bien exprimé dans cette formule lapidaire : « Un prince-évêque de Liège ne donne sentence que par ses justiciers, et ne fait ordonnances contre les lois du pays que du consentement des Etats ».

Aussi le gouvernement était-il au pays de

Liège, le plus doux, le plus paternel qu'on pût trouver, et les annales de la principauté nous offrent mille traits charmants qui nous le montrent. Dans quel autre pays du monde verriez-vous le souverain, en procès devant un tribunal, débouté et condamné aux dépens par celui-ci, comme le prince-évêque Adolphe de la Marck le fut en 1340 par l'Official de Liège (1)? En 1546, le prince-évêque, tout comme un simple particulier, demanda à la Cité de Liège la permission de relier son palais aux eaux de la ville au moyen d'un tuyau. Les deux bourgmestres firent une enquête pour savoir s'il était possible de déférer à ce désir, et, l'enquête faite, il fut décidé que la demande du souverain serait accordée, sous cette réserve toutefois qu'en temps de sécheresse les Liégeois pourraient retirer la concession (2). Vers la fin de l'ancien régime, le palais du prince-évêque était masqué par plusieurs petites maisons qu'il aurait bien

(1) Hocsem. p. 461.

(2) Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois, t. XV, p. 187.

voulu voir abattre, mais, dit un contemporain, le droit de propriété est sacré à Liège, et les maisons restèrent debout; on ne les a abattues que de nos jours (1).

Voilà comment les Liégeois étaient gouvernés encore à la veille de la Révolution. L'année même où elle eut lieu, Mirabeau était venu à Liège; il s'était abouché avec les révolutionnaires les plus en vue dans la ville et s'était enquis des institutions du pays. Après les avoir entendus, il s'écria : « Eh! Messieurs les Liégeois, que voulez-vous donc? Nous ne faisons une révolution en France que pour conquérir la moitié de vos droits » (2).

Ce mot du grand révolutionnaire, c'était, si l'on peut ainsi parler, l'oraison funèbre anticipée de la constitution liégeoise. Quelques mois plus tard, elle sombra dans la tourmente déchaînée par des bourgeois voltairiens en haine du gouvernement ecclésiastique, et la

(1) Michel DECHAMPS, p. 45.

(2) Bovy. Promenades historiques dans le pays de Liège, t. I. (1838), p. 100, note.

patrie liégeoise, livrée par les mêmes hommes à la République française, perdait avec son indépendance nationale les libertés dont elle avait joui pendant tant de siècles sous la crosse des successeurs de saint Lambert.

Je conclus.

En vous retraçant rapidement le tableau du régime politique de nos ancêtres, je n'ai pas la prétention de vous le présenter comme un idéal; il s'en faut de beaucoup. La société d'autrefois avait, à côté de qualités que nous avons perdues, des défauts dont nous nous sommes débarrassés, et elle ignorait des progrès que nous avons réalisés et dont nous ne voudrions plus nous passer. Nier cela, ce serait nier l'évidence, et il n'est pas un esprit sérieux pour l'entreprendre. La seule chose que j'ai voulu vous montrer, c'est qu'en aucun temps, pour reprendre l'expression célèbre d'un patriote belge de 1848, la liberté, pour faire le tour du monde, n'a eu besoin de passer par la Belgique.

HUITIÈME LEÇON

La Belgique actuelle

On ne connaîtrait pas complètement notre patrie si, par indifférence ou par pusillanimité, on omettait de regarder en face un phénomène très grave que présente son état actuel et qui donne à la Belgique d'aujourd'hui une physiologie distincte de celle de la Belgique d'autrefois. Ou, pour mieux dire, il y a aujourd'hui deux Belgies : celle qui est restée fidèle à la foi de nos pères et celle qui subit l'influence des doctrines antichrétiennes. L'opposition entre ces deux Belgies est profonde. Pour vous la faire saisir, je vous demande la permission de me citer moi-même.

« Si vous jetez les yeux sur la carte géologique de notre pays, disais-je en 1902 au Congrès Eucharistique de Namur, la première chose

qui vous frappe, c'est une longue et opaque tache noire qui le traverse de part en part, de la frontière sud-ouest à la frontière nord-est, et qui représente nos régions houillères, la grande source de notre industrie et de notre richesse. Si maintenant vous voulez tracer la carte de la Belgique religieuse et morale, vous voyez reparaître cette tache noire; elle occupe la même place, elle suit la même direction; de plus, elle est flanquée de satellites qui marquent la place de nos grandes villes. Ici la tache noire ne signifie plus la vie et la richesse; elle signifie la ruine et la mort. En d'autres termes elle indique vaguement les parties du pays où l'irréligion fait le plus de ravages, où un plus grand nombre d'hommes s'écartent des voies traditionnelles de la civilisation catholique ».

Voilà, certes, un étrange et redoutable phénomène. J'ai dit que nous devons le regarder en face, pour nous rendre compte de son importance et des devoirs qu'il nous impose; cet examen fera l'objet de notre dernier entretien.

Notons tout d'abord que le mal n'est pas seulement belge; il est universel; c'est un des aspects du tableau que présente aujourd'hui le monde civilisé. Le dualisme que vous rencontrez en Belgique, vous le retrouvez, plus ou moins accentué, dans tous les pays chrétiens. Partout la société est profondément divisée au point de vue religieux; une partie considérable est soustraite à l'influence de la religion et subit, dans la vie publique et même dans la vie privée, souvent à son insu, la direction d'hommes qui ont juré une guerre à mort au christianisme. Le plan de cette guerre, conçu dans l'ombre des sociétés secrètes, est uniformément le même partout, et le programme en tient tout entier dans le mot d'ordre donné par Voltaire : *Ecrasez l'infâme*. Si vous considérez que pour Voltaire, l'infâme, c'est la Sainte Eglise catholique, et que cette monstrueuse injure à l'épouse immaculée du Christ sort de la bouche impure qui a été, pendant près d'un siècle, l'organe de l'infamie personnifiée, vous saisirez dans toute sa sinistre

vérité la portée de l'assaut qui est livré aujourd'hui à tout ce que nous avons de cher et de sacré.

Pour trouver l'origine de ce déchirement de la société des âmes, nous devons remonter assez haut.

Il fut un temps où dans l'Europe chrétienne régnait l'unité de foi. Tout le monde croyait à la religion révélée, même ceux qui violaient ses préceptes. Ceux que l'on considérait comme incrédules ne l'étaient que partiellement et temporairement; de toute manière, ils ne l'étaient qu'à titre individuel, ne faisaient pas souche, ne se groupaient pas en société. L'hérésie albigeoise, pour l'avoir essayé, avait été exterminée par le fer et par le feu.

Aujourd'hui, l'unité religieuse n'est plus qu'un souvenir. Les incrédules pullulent dans tous les pays. La plupart d'entre eux le sont de par l'éducation qu'ils ont reçue, de par le milieu où ils vivent : ils constituent un monde à part, ils forment une vraie société libre-penseuse s'opposant comme telle à la société

chrétienne, et dévorée par une fièvre de propagande irrégieuse. Il n'est presque plus de Belge qui ne puisse constater cela rien qu'en regardant autour de lui.

C'est à partir de la Renaissance que cette scission s'est produite dans le monde chrétien. La Renaissance est une époque où, sous l'empire de plusieurs causes, l'esprit humain a pris un développement considérable. La découverte du Nouveau Monde lui a permis de se faire une idée plus exacte de son séjour terrestre et a mis fin à tout un cycle de légendes sur la nature. A Christophe Colomb, qui nous a révélé la forme et les proportions de notre globe, a succédé Galilée, qui nous a montré qu'au lieu d'être le centre de l'univers, la terre n'est que le satellite de l'un des innombrables soleils qui gravitent dans les espaces infinis du ciel. En même temps que notre regard parvenait ainsi à pénétrer dans les profondeurs de l'espace, il scrutait les ténèbres des temps écoulés, grâce à l'érudition des humanistes qui exhumaient

les richesses intellectuelles de l'antiquité, et nous apprenions à nous connaître nous-mêmes dans l'évolution de notre civilisation. Une autre découverte, celle de l'imprimerie, permettait de faire jouir tout le monde de ce trésor de notions nouvelles et passionnantes et de transformer en un patrimoine commun de l'humanité ce qui n'avait été jusqu'alors que le lot d'un certain nombre de privilégiés.

On peut bien se figurer ce qui dut fermenter d'orgueil et d'ambition dans l'esprit des contemporains de ce prodigieux épanouissement intellectuel. Enivrée de ses conquêtes, la raison humaine se crut désormais capable de tout comprendre et de tout expliquer sans le secours de la révélation : elle se persuada qu'elle pouvait, par ses seules forces, rendre compte de l'univers et qu'elle suffisait au gouvernement de l'humanité. C'est cette doctrine qu'on appelle le rationalisme.

Le rationalisme a eu plusieurs phases. Pendant la première, il ne s'avança que timidement dans la voie nouvelle et essaya de

trouver un compromis entre lui et la Révélation. Ce compromis, ce fut le protestantisme. Le protestantisme gardait la foi au Christ et à la Révélation, mais il ne voulait trouver celle-ci que dans la Bible, et il réservait à la raison humaine le soin de l'interpréter. Lorsque vint le jour où la raison interpréta le Livre sacré dans le sens de la négation de son caractère révélé, ce qui arriva au XVIII^e siècle, le protestantisme se trouva désarmé devant les conséquences de son principe, que Luther n'avait pas prévues. Ce sont, chose intéressante, ses propres pasteurs qui ont fait franchir au protestantisme l'étape fatale. Depuis Samuel Reimarus, le trop fameux auteur des *Fragments de Wolfenbützel* (1774), jusqu'à David Strauss et à Christian Baur, tous les grands négateurs du christianisme en Allemagne ont été des pasteurs protestants ou d'anciens élèves en théologie protestante.

Mais déjà, en Angleterre, on avait depuis longtemps franchi l'étape protestante et on en était venu à rejeter toute révélation. C'est

d'Angleterre que nous vient le déisme, et c'est en Angleterre aussi qu'a été pour la première fois lancée l'expression de *free-thinker*, que les contemporains de Voltaire traduisaient par esprit-fort et dont notre siècle a fait libre-penseur. Les déistes anglais, Shaftesbury et Bolingbroke à leur tête, ont été les maîtres de Voltaire et des déistes français qui revendiquaient le titre de philosophes; ils ont formé l'opinion publique du XVIII^e siècle et préparé la Révolution. Deux hommes qui se détestaient mutuellement, mais qui ont une égale responsabilité dans l'œuvre de déchristianisation, Voltaire et Rousseau, furent leurs coryphées et, par leur talent, conquièrent une vogue énorme aux doctrines nouvelles. Ces deux sophistes faisaient à Dieu l'honneur de croire en lui parce qu'ils en avaient besoin pour expliquer la nature, attendu, comme disait Voltaire, que toute montre suppose un horloger. Et c'est un disciple de Rousseau, le « sensible » Robespierre, qui, devenu le dictateur de la France, fera célébrer en 1793 la fête de l'Être Suprême.

Mais, tout comme le protestantisme, le déisme ne devait être qu'une halte sur le chemin de la négation totale. Voltaire lui-même connut des négateurs plus hardis que lui, qui le trouvèrent « *bigot* » parce qu'il croyait en Dieu. Déjà de son temps l'athéisme parlait haut avec Helvétius, Holbach et Diderot; il trouvait même dans une cour royale, celle de Frédéric II de Prusse, un centre où se rencontraient ses sectateurs. Mais c'est surtout au XIX^e siècle que l'athéisme devait prendre son essor. On peut dire que de nos jours l'immense majorité des ennemis de la foi chrétienne n'a plus d'autre doctrine. Répandus dans toutes les parties du monde, les adeptes de cette doctrine de mort y forment une espèce d'*anti-Eglise* dont les membres se reconnaissent à ce signe qu'ils professent la négation de toute espèce de surnaturel. C'est là le dogme qui fait l'unité parmi tant d'esprits séparés souvent sous tous les autres rapports.

Car, il faut bien le remarquer, la société incrédule, tout comme la société religieuse, se

compose des éléments les plus variés. Rien ne serait plus dangereux et en même temps plus injuste que de croire, avec beaucoup de braves gens plus zélés qu'éclairés, qu'elle renferme exclusivement des individualités mauvaises. Ce pouvait être vrai dans un temps où elle ne comprenait que les transfuges et les révoltés qui ne voulaient pas que le Christ régnât sur leurs cœurs corrompus, ce n'est plus vrai aujourd'hui, que la naissance et l'éducation reçue tiennent loin de la religion une multitude d'âmes naturellement chrétiennes, pour parler comme Tertullien. Si la société des incroyants a perdu, avec la foi, toutes les vertus surnaturelles apportées dans ce monde par le christianisme, elle garde cependant, dans une bonne partie de ses membres, une certaine somme de vertus naturelles, comme en possédaient les meilleurs des anciens avant que la lumière de l'Évangile eût brillé sur la terre. L'appellation d'incroyant ou, comme on dit aujourd'hui, de libre-penseur est une étiquette sous laquelle vous trouverez, tantôt des natures

sereines et élevées qui concilient l'absence de toute foi avec la fidélité à un certain idéal et avec la dignité de la vie, tantôt des fanatiques de bas étage dont le zèle d'irréligion aboutit à des prodiges d'imbécilité ou d'abjection morale. Dans ce monde qui ne connaît plus l'Évangile, il y a, comme dans le royaume de Dieu, plus d'une demeure. Somme toute, il forme une nouvelle société païenne, réduite aux seules ressources que l'humanité trouve en elle-même et privée de toutes celles de la grâce.

Ajoutons toutefois cette différence qui est fort à l'avantage du paganisme antique, que celui-ci cherchait la lumière et s'y convertissait après l'avoir trouvée, tandis que le paganisme moderne lui tourne le dos et glisse sur le plan incliné qui aboutit aux ténèbres éternelles. La société libre-penseuse d'aujourd'hui vit d'un capital de vertus qui ne se renouvellera pas, elle s'abreuve à des ondes qui coulent encore, mais dont la source est déjà tarie pour elle. Au fur et à mesure qu'elle s'avancera dans sa voie, sa décadence morale deviendra de plus en plus manifeste.

Voilà comment le monde moderne, comme celui du IV^e siècle, nous apparaît partagé en deux grandes sociétés dont l'une, pour parler avec saint Augustin, est la Cité de Dieu et l'autre la Cité des hommes. Ces deux Cités, qui ont des conceptions foncièrement contradictoires de la vie, sont cependant versées l'une et l'autre dans la même société civile. Cela vous permet de deviner les luttes qu'elles doivent se livrer pour s'emparer de celle-ci et pour la diriger selon leur idéal respectif. Il s'agit pour les croyants de lui conserver ce qui lui reste d'esprit chrétien; il s'agit pour les incrédules de lui enlever jusqu'aux dernières traces de christianisme. Cette lutte, qui dure depuis plus d'un siècle, a donné naissance à divers partis politiques; elle rend compte de toutes les vicissitudes de la vie publique de nos jours et elle explique en grande partie notre histoire contemporaine.

Voilà ce qui m'oblige à descendre avec vous, un peu malgré moi, sur le terrain brûlant de la politique actuelle.

Avant la seconde moitié du XVIII^e siècle, les pouvoirs publics ne faisaient pas la guerre à la religion: c'est tout au plus s'ils témoignaient de la défiance envers l'Eglise ou s'efforçaient de la tenir en tutelle. Mais désormais il n'en sera plus ainsi, et les ennemis du christianisme, quand ils seront les maîtres, s'attaqueront ouvertement à l'Eglise et se feront persécuteurs. Les ministres Pombal, Choiseul, Ricci, Kaunitz appliqueront en Portugal, en France, en Toscane, en Autriche les principes d'une politique nettement antichrétienne. Pendant la première période, ils se contenteront de vouloir asservir l'Eglise; le chef-d'œuvre de cette politique, ce fut la suppression de l'ordre des Jésuites, imposée par les puissances au pape Clément XIV en 1774.

Dans la seconde période, qui s'ouvre à la Révolution, on cherche à exterminer l'Eglise, et on semble pendant quelque temps y être parvenu; on ferme les sanctuaires, on supprime le culte catholique; les athées et les déistes

trionphent; les déesses Raison montent sur les autels.

Au sortir de la crise révolutionnaire, le monde moderne se réveilla comme au lendemain d'une orgie. Toute l'ancienne société était par terre avec ses biens et ses maux. Les hommes étaient profondément divisés. D'un côté se trouvaient tous ceux qui avaient subi l'influence des doctrines philosophiques ou le prestige des victoires révolutionnaires. C'étaient les générations élevées hors de toute religion pendant la crise : elles formaient le parti qui se réclamait de la Révolution et qui, de par son origine, avait fatalement un cachet anti-religieux. Hardi, entreprenant, enthousiaste, plein d'aspirations ardentes et d'espérances illimitées, ce parti fut prompt à s'organiser et eut, dès le début du XIX^e siècle, une forte avance sur l'autre. Il contestait à la religion toute influence sur la société civile; il avait pour idéal la séparation de l'Eglise et de l'Etat. La Liberté était son dogme unique, qui lui tenait lieu de toute autre croyance; il lui

attribuait la vertu civilisatrice qu'il refusait à la religion chrétienne. Il s'était donné le beau nom de libéral, bien qu'il méritât davantage celui d'anticléricale, qu'il semble d'ailleurs préférer aujourd'hui.

L'autre parti, comprenant tous les hommes qui étaient chrétiens non seulement de baptême mais aussi de cœur et d'intelligence, fut plus lent à se constituer. Ses membres n'étaient pas combattifs; les luttes politiques leur répugnaient; conservateurs par tradition et par tempérament, ils ne s'organisèrent que tard et seulement lorsque l'imminence du danger que courait la religion leur creva pour ainsi dire les yeux. Il leur fallut alors regagner l'avance qu'ils avaient laissé prendre à leurs adversaires et on ne peut pas dire qu'ils y soient parvenus complètement à l'heure qu'il est. Vous devez vous rappeler tout cela si vous voulez comprendre quelque chose à l'histoire des cent dernières années de la Belgique, et particulièrement à celle qui se passe sous vos propres yeux.

Avant la Révolution, il y avait bien peu d'anticléricaux dans les Pays-Bas autrichiens. Il y en avait davantage au pays de Liège, où le pouvoir était exercé par l'évêque; aussi voit-on les révolutions de ces deux pays, en 1789, se faire dans les sens les plus opposés : celle des Belges, pour défendre l'Eglise et ses libertés, celle des Liégeois, pour renverser le prince-évêque et pour détruire l'autorité de l'Eglise sur la société civile. La conquête de notre patrie par les révolutionnaires français, qui la tinrent sous le joug pendant vingt ans et qui répandirent leurs principes par tous les moyens, valut à la Révolution de nombreux adhérents, principalement dans la bourgeoisie.

Les conservateurs ou catholiques — car les deux termes étaient presque identiques il y a un siècle — bien qu'ils fussent beaucoup plus nombreux, participaient de la timidité et de l'espèce de découragement qui régnaient chez leurs coréligionnaires dans toute l'Europe, depuis la Révolution. En face des conséquences politiques que les libéraux tiraient des prin-

cipes formulés par celle-ci, ils restaient indécis et hésitants. Ils niaient avec raison que les libertés dites « modernes » c'est-à-dire celle des cultes et celle de la presse, fussent de droit naturel, mais tous ne voyaient pas avec la même netteté qu'elles étaient un fait historique de premier ordre, dont il était impossible de ne pas tenir compte sous peine de n'être pas un homme de son temps. Aussi, lorsqu'en 1815 le roi Guillaume soumit aux notables belges son projet de *Loi Fondamentale*, dans lequel était inscrite la liberté des cultes, ils refusèrent, à l'instigation de Monseigneur de Broglie, évêque de Gand, de la voter. Quinze ans plus tard, il est vrai, leur éducation politique était faite, principalement sous l'influence de Lamennais; après avoir conclu avec les libéraux l'Union de 1828 pour résister à la tyrannie du roi Guillaume, ils élaborèrent avec eux la Constitution belge de 1830.

Œuvre commune de deux partis dont les principes étaient opposés, la Constitution ne pouvait être qu'une transaction. Hors d'état

d'en faire la réalisation de son idéal, chacun d'eux dut se contenter d'y inscrire les clauses auxquelles il tenait le plus et de laisser l'autre user du même droit. On se fit généreusement des concessions et le Congrès Constituant donna plus d'une fois ce beau spectacle de libéraux déclarés revendiquant les droits des catholiques, et de catholiques prenant sous leur protection ceux des libéraux.

La Constitution belge fut ainsi le confluent de trois courants différents. Le premier, qui était de beaucoup le plus considérable, nous apportait le vieux fonds des libertés héréditaires restées également chères à toute la nation, et que je vous ai fait connaître dans la leçon précédente : elles passèrent en bloc dans la Constitution de 1830 sans que personne soulevât la moindre difficulté. Le courant libéral apporta la liberté des cultes et la liberté de la presse ; le courant catholique, la liberté de l'enseignement et celle de l'association. Ces quatre libertés représentent l'apport du XIX^e siècle dans notre patrimoine héréditaire

de franchises : elles sont symbolisées par les figures de femmes assises aux quatre coins du piédestal qui supporte la colonne du Congrès à Bruxelles.

Née d'une pensée féconde et fraternelle, la Constitution rallia l'immense majorité de la nation belge. Elle résolvait d'une manière heureuse le difficile problème de la réconciliation du passé et du présent, elle montrait comment on peut faire vivre ensemble deux sociétés que tant de choses semblaient devoir opposer l'une à l'autre. Sans doute, il y eut de part et d'autre des fanatiques pour affirmer, à droite, qu'il n'était pas permis de prêter serment à la constitution, parce qu'elle promulguait la liberté des cultes, à gauche, que c'était une duperie de reconnaître des droits politiques aux catholiques, attendu qu'ils étaient les ennemis du « progrès ». Le peuple belge ne faisait pas attention aux échauffés qui soutenaient ces inoffensifs paradoxes ; l'Union de 1828 continuait de faire sentir ses bienfaisants effets dans les relations

de la vie publique : les deux partis se partageaient fraternellement le gouvernement du pays. Pendant les seize premières années de notre existence nationale, les ministères continrent à la fois des catholiques et des libéraux et gouvernèrent sans préoccupation de parti. Une preuve de cette belle entente des esprits sur les questions essentielles nous est fournie par la loi de 1842 sur l'enseignement primaire : cette loi, qui assurait à la religion une place d'honneur dans l'école, était l'œuvre d'un ministre libéral; elle fut votée par la Chambre des Représentants à l'unanimité moins trois voix, et par le Sénat à l'unanimité, et le roi Léopold I^{er} déclara la signer « avec bonheur ».

Cet accord des partis sur la place qu'il faut donner à la religion dans la grande œuvre de l'éducation populaire ne faisait pas l'affaire des loges maçonniques, dans lesquelles les éléments les plus irréguliers du parti libéral se réunissaient en conciliabules secrets pour délibérer sur la manière la plus fructueuse de combattre l'Eglise. La franc-maçonnerie se

fit l'état-major occulte du parti libéral et, dressant immédiatement un plan de campagne, elle imagina de convoquer en 1846 un Congrès qui devait arrêter le programme du libéralisme. Ce congrès, présidé par le grand maître de la franc-maçonnerie belge, délibéra à huis clos, comme les loges maçonniques, et le public ne fut admis à en connaître que les résolutions. La plus grave de celles-ci réclamait, en opposition flagrante avec la loi scolaire votée quatre ans auparavant, « un enseignement public sous la direction exclusive de l'autorité civile, en donnant à celle-ci les moyens constitutionnels de soutenir la concurrence avec l'enseignement privé et en repoussant l'intervention des ministres des cultes à titre d'autorité dans l'enseignement organisé par le pouvoir civil. »

C'était une déclaration de guerre à la religion de l'immense majorité de la nation. Elle était rédigée en termes amphigouriques pour duper le gros du public, mais assez clairs pour que des yeux exercés en pussent apercevoir toute la

portée. La loge annonçait ainsi son intention de mettre la main sur l'école, pour y élever les enfants belges en dehors de toute influence religieuse. Il n'était pas facile de convertir à un pareil programme une nation dont les représentants avaient voté la loi de 1842. Le parti libéral mit 32 ans à se dédire; pendant cette période, sous l'influence des loges, une de ses associations après l'autre se rallia à la révision de la loi de 1842. Lorsque enfin, en 1878, le hasard du scrutin ramena les libéraux au pouvoir, ils se trouvèrent en état de réaliser le programme de 1846, et ils firent alors la loi que la voix populaire a appelée la *Loi de malheur*. Toutes les dispositions de cette loi portaient l'empreinte du milieu maçonnique où elle avait été élaborée; le ministre qui la présenta était lui-même un franc-maçon qui, quelque temps auparavant, pérorant dans une loge d'Anvers, comparait le catholicisme à un cadavre barrant la route du progrès, et qu'il fallait jeter dans la fosse.

La *Loi de malheur* devait tuer la religion : elle tua le parti libéral. Elle ouvrit les yeux des libéraux sincères sur la voie dans laquelle la loge voulait engager leur patrie : ils regimbèrent, Eudore Pirmez, un des membres libéraux les plus distingués de la Chambre, refusa de voter la loi; le prince de Ligne, président libéral du Sénat, prophétisa qu'on allait diviser les Belges en Guelfes et en Gibelins et donna sa démission pour protester.

Vos parents vous ont raconté avec quel magnifique élan la Belgique chrétienne se précipita pour relever le gant que venait de lui jeter la franc-maçonnerie. Il ne lui fallut qu'une année pour organiser dans toutes les communes un enseignement primaire qui vida les écoles sans Dieu; il ne lui en fallut que six pour coucher le gouvernement libéral dans la fosse où il s'était flatté de coucher le cadavre du catholicisme. Et cette fosse est bien un tombeau, car voilà trente ans de cela, et jamais le parti libéral ne s'est relevé de sa défaite et n'a pu reprendre le pouvoir. Comme en 1578,

comme en 1789, comme en 1830, la Belgique a signifié leur congé aux persécuteurs de sa foi; comme au prince d'Orange, comme à Joseph II, comme au roi Guillaume, elle leur a notifié qu'elle est une nation catholique et qu'elle entend le rester.

Voilà ce qu'il en coûte, dans notre patrie, de s'attaquer ouvertement à la foi catholique! Le parti libéral, qui a eu des ministres comme Charles Rogier et Frère-Orban, et qui, dans l'ordre matériel, a rendu de signalés services au pays, n'est désormais plus qu'un parti d'appoint, qui tient encore debout dans certaines grandes villes, en attendant qu'il en soit débusqué par des héritiers avides. Son programme ne lui appartient plus : tous les articles utiles et légitimes qu'il contenait ont été successivement réalisés par le gouvernement catholique; les autres sont repris par les socialistes. Le parti libéral n'a donc plus de raison d'être et plus d'avenir : pris entre le catholicisme et le socialisme, il se disloque; ses meilleurs éléments viennent à

nous, les autres iront au drapeau rouge, et ainsi se vérifiera la prophétie de Donoso Cortès :

« Au jour terrible de la bataille, lorsque
« l'arène tout entière sera occupée par les
« phalanges catholiques et par les phalanges
« socialistes, personne ne saura plus où se
« trouve le libéralisme (1) ».

Dès maintenant, c'est le socialisme qui se dresse comme l'héritier de toutes les haines du parti libéral contre la religion, et avec la prétention d'être plus heureux que lui dans la tâche de mettre fin au christianisme. Coïncidence remarquable! C'est à peu près au même moment où s'effondrait le libéralisme que le socialisme surgissait. Le 10 juin 1884, le parti libéral avait eu son Waterloo; le 18 mars 1886, le parti socialiste annonçait sa naissance à la Belgique par une émeute suivie de pillages et d'incendies. Comme le parti libéral il y a

(1) C'est ce qu'en termes moins élevés répétait naguère M. Vanderelde, le chef des socialistes belges : « Entre ces deux grands partis de l'avenir, le catholicisme et le socialisme, les libéraux fondront comme le sucre ». Cité par M. Henry Carton de Wiart, *Le Bon Combat*, p. 186.

quatre-vingts ans, ce parti est jeune, nombreux, hardi, puissamment organisé; il s'est substitué au parti libéral et a pris la tête de l'opposition au gouvernement catholique. C'est lui, si ce gouvernement devait être renversé, qui se présenterait pour prendre sa place.

J'ai à vous rendre compte des origines et des tendances de ce nouveau-venu dans notre histoire politique.

Le parti socialiste procède du parti libéral : c'est du sein de celui-ci que sont sortis ses chefs et ses premiers apôtres, et c'est sur la base du même principe révolutionnaire qu'il s'est développé. Ce principe, c'est celui de la souveraineté du « peuple » substituant son absolutisme à l'absolutisme des rois. Rien n'est mieux établi que cette filiation; un spirituel satirique français, Henri Monnier, l'a popularisée par la fiction de son Jean Hiroux, le farouche socialiste, fils naturel du pontife doctrinaire, M. Joseph Prudhomme. Le libéralisme est la Révolution à l'usage de la bourgeoisie, le socialisme est la Révolution à

l'usage des masses populaires. Là est la différence essentielle entre ces deux partis, que rapproche d'autre part une égale hostilité à l'Eglise catholique et une égale incompréhension des fins surnaturelles de l'humanité. La bourgeoisie libérale a de bonne heure confisqué à son profit tous les résultats de la Révolution; s'identifiant avec le peuple souverain et refoulant dans l'ombre ceux qu'un de ses chefs appelait avec mépris les *manouvriers* et les *valets de ferme*, elle s'est installée sur les ruines du trône et de l'autel comme un nouveau corps de privilégiés, plus nombreux, il est vrai, mais non moins égoïstes que ceux de l'ancien régime.

Mais la liberté, lorsqu'elle n'est pas unie à la justice, n'est qu'une tyrannie, puisque alors elle n'existe que pour les forts. Lacordaire l'a dit dans son noble langage : « Entre le riche et le pauvre, entre le fort et le faible, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit ». La bourgeoisie révolutionnaire a vérifié cette sentence par l'attitude qu'elle a prise vis à vis du monde

ouvrier. Elle avait abattu les supériorités d'ancien régime pour prendre leur place; elle ne se soucia pas d'abaisser les barrières qui la séparaient du peuple. Au contraire, après avoir supprimé par la loi Chapelier de 1791 les corporations ouvrières, elle défendit de les rétablir « *sous quelque prétexte et sous quelque forme que ce soit* », et elle alla jusqu'à interdire aux gens de même profession ou de métier de se réunir pour délibérer sur *leurs prétendus intérêts communs*, attendu que, comme elle l'affirmait, *l'anéantissement de toute espèce de corporation de citoyens de même état ou profession* était l'une des bases fondamentales de la constitution française.

Cette loi insensée, en violant l'un des droits les plus sacrés que la société humaine ait le devoir de respecter, réduisait l'ouvrier à l'état d'atome et lui enlevait tout espoir d'améliorer sa condition en s'associant avec ses pareils. Elle était d'autant plus meurtrière qu'à ce même moment la transformation du travail sous l'influence du machinisme et le dévelop-

pement de la grande industrie allaient faire du patron une espèce de géant. Maître de tous les instruments de travail : de la terre, des capitaux, des machines, le patron disposait en outre de toutes les ressources de l'association, que la législation révolutionnaire ne lui enlevait pas à lui; insaisissable sous sa forme impersonnelle de société anonyme, il parvenait à esquiver toute responsabilité, les victimes ne sachant pas même à qui demander compte de la tyrannie qu'elles subissaient. Et à quiconque eût voulu contester ses titres, il répondait en invoquant le dogme de la liberté de l'industrie et en lançant cette formule expressive : « laissez faire, laissez passer ».

Ainsi était née, en plein dix-neuvième siècle, une féodalité industrielle, bien plus oppressive que la féodalité agricole du moyen-âge. Et, ce qui semblera presque incroyable à ceux qui étudieront plus tard l'histoire de notre temps, au lieu de laisser à ses victimes les consolations de la religion, qui les aidaient à supporter leur

infortune dans l'attente d'un monde meilleur, les esclavagistes s'attachaient avec une espèce d'acharnement sauvage à extirper dans l'âme des malheureux ouvriers toute espèce de foi religieuse. Et alors il arriva ce qu'un enfant même eût pu prédire, tant les événements sortirent avec une logique nécessaire des doctrines néfastes et des institutions injustes. Ce triste travailleur sans Dieu, sans famille, sans foyer, sans joie et sans espérance, ce malheureux à qui ne restait d'autre ressource que l'alcool, se demanda un jour pourquoi, n'ayant plus rien à attendre du Ciel, il consentirait à rester toujours déshérité des biens de la terre. Et il prêta l'oreille à la voix d'un faux prophète, qui lui criait : « Prolétaires du monde entier, unissez-vous ! » Les prolétaires écoutèrent ce conseil de Karl Marx, et ils s'unirent. Au mépris des interdictions de la loi Chapelier, ils se constituèrent en associations puissantes dans la plupart des pays civilisés, ils arrêtèrent le programme de leurs revendications, ils élaborèrent un plan de campagne, ils se donnèrent des chefs et ils

mirent la société en demeure de faire droit à leurs revendications.

Le parti socialiste était né.

Quel est le programme de ce parti ? Plongeant comme le libéralisme, ainsi que je l'ai dit, dans l'erreur théologique de la Révolution, il ignore la mission surnaturelle de l'humanité et dès lors ne comprend pas la vraie nature de notre destinée ici-bas. Les injustes souffrances qu'il voit supportées par les masses populaires lui paraissent provenir, de l'inégalité sociale, laquelle trouve sa source, selon lui, dans la propriété privée. Pour y remédier, il imagine de supprimer celle-ci. C'est une double erreur, car d'une part la propriété privée n'engendre pas nécessairement l'inégalité sociale, et d'autre part l'inégalité sociale a son origine dans l'inégalité naturelle, dont l'auteur est Dieu même et qu'il n'est au pouvoir d'aucune doctrine comme d'aucun parti de supprimer.

Au surplus, la propriété privée est placée, si je puis ainsi parler, sous la garantie de la civilisation ; elle est justifiée par la

religion, elle est réclamée par la famille, elle est consacrée par les institutions publiques, elle est le stimulant de toute l'activité humaine; pour l'atteindre il faudrait tout abattre : la religion, la patrie, la famille, la civilisation entière! Le socialisme ne recule pas devant cette conséquence et c'est sur les ruines de tout ce qui a jusqu'à nos jours constitué une vie valant la peine d'être vécue qu'il entend élever l'édifice de la société de l'avenir. Ne lui demandez pas ce que sera cette société : il ne le sait pas lui-même, il semble se contenter de savoir ce qu'elle ne sera pas. Il n'y a aucune témérité, cependant, à prédire que ce sera une république où l'on n'aura ni Dieu, ni roi, ni autels, ni clochers, ni foyers; une collectivité d'êtres qui auront perdu toute notion des choses divines et qui ne lèveront plus les yeux vers le ciel.

Tel qu'il est, avec son programme purement négatif et passionnément révolutionnaire, le socialisme a rallié une grande partie des ouvriers industriels et converti à ses doctrines

un certain nombre de ceux qui aiment à se dire, on ne sait pourquoi, les intellectuels. Et, dans son impatience juvénile, ne connaissant pas d'autre manière de réaliser son idéal que la violence, il s'est rué à l'assaut de la civilisation. A diverses reprises, en 1886, en 1893, en 1902, il a essayé de renverser le gouvernement par l'émeute, mais il a été repoussé chaque fois. Alors, il a recouru à la grève générale en 1913, et il a échoué encore. Toutefois il considère que d'être parvenu à mobiliser une armée de 300.000 grévistes constitue un beau coup d'essai et il se recueille en méditant le moyen de faire mieux encore dans un prochain avenir.

La destruction de la civilisation belge ne serait donc plus qu'une question de temps, si déjà, à côté du mal, l'Eglise catholique n'avait placé le remède. Comme je vous l'ai montré, le socialisme est né d'une injustice sociale et il repose sur une erreur doctrinale; confondre cette erreur et faire disparaître cette injustice, telle est la double tâche qui s'imposait à l'Eglise, et elle a été remplie avec une majesté

sans pareille par le grand pape Léon XIII. De ses nombreuses encycliques, il y en a deux particulièrement qui doivent être mentionnées ici. L'encyclique *Immortale Dei* (1^{er} novembre 1885) rappelle quels sont les principes éternels sur lesquels doit reposer la constitution des Etats et fait justice de l'idéal socialiste d'une égalité absolue. L'encyclique *Rerum Novarum* (15 mai 1891) condamne les abus qui ont fini par « réduire à une condition presque servile la multitude des prolétaires » et dit quels sont les droits et les devoirs des patrons et des ouvriers. Ces deux documents immortels ont fixé les idées et tracé le programme de tous les esprits de bonne volonté; ils sont devenus le point de départ d'un vaste mouvement social.

Encouragés par Léon XIII, ceux des catholiques qui avaient de bonne heure compris la gravité de la question sociale firent joyeusement écho à ces enseignements et leur donnèrent la plus large diffusion. Sous le nom de *démocrates chrétiens*, par lequel ils marquaient à la fois leur dévouement à la

classe ouvrière et leur opposition au socialisme irrégieux, ils s'attachèrent à grouper les ouvriers dans des syndicats où les problèmes sociaux furent étudiés et les besoins du travail formulés. Au commencement, les démocrates-chrétiens se virent combattus vivement par des frères d'armes restés empêtrés dans les doctrines du libéralisme économique, et qui prétendaient interpréter dans un sens tout opposé les enseignements des encycliques pontificales. Mais la force de la vérité et la justice de leurs revendications s'imposèrent à la longue à tous les esprits non prévenus, si bien que le programme de la démocratie chrétienne s'est trouvé être, à la fin, celui de tous les catholiques belges.

Il faut ajouter que le gouvernement issu des élections de 1884 n'a cessé de s'inspirer des vues des Encycliques. Ce sera l'éternel honneur d'Auguste Beernaert, le plus grand homme d'Etat que la Belgique ait eu depuis 1830, d'avoir, pendant les dix années qu'il présida aux desti-

nées de la nation (1884-1894), orienté le pays dans les voies où il devait trouver une nouvelle jeunesse.

Beernaert n'est plus, mais ses successeurs continuent de gouverner selon son esprit. La plupart des griefs ouvriers ont été redressés; nous avons maintenant une législation sociale tellement touffue qu'on a déjà éprouvé le besoin de la codifier, et dont un économiste étranger a pu dire qu'elle constituait le plus complet effort législatif qu'une nation ait fait dans ce siècle. Et si vous ajoutez à cela la revision de la Constitution, l'annexion du Congo, la loi sur le service personnel et la loi sur l'instruction obligatoire, pour nous borner à celles-là, vous aurez l'idée d'une activité législative singulièrement féconde.

On peut le dire sans craindre d'être démenti par aucun historien : les trente dernières années sont la page la plus magnifique de notre histoire nationale depuis deux mille ans. Jamais encore nous n'avions atteint un pareil degré de prospérité; jamais la paix et la

richesse n'ont été si grandes; jamais le gouvernement ne s'est préoccupé au même degré des intérêts de tous les Belges. Nous n'avons qu'une chose à souhaiter : c'est la continuation d'une ère aussi nouvelle dans nos annales. Qui donc pourrait avoir intérêt à changer les conditions d'existence dont nous jouissons aujourd'hui, à part quelques brouillons qu'on dirait payés par des agences annexionnistes, ou encore quelques ténébrions qui, selon le mot de Monsieur de Broqueville, sont assez malheureux pour préférer les intérêts du Temple à ceux de la Patrie!

Table analytique des Matières

	Pages
Première Leçon. — Introduction	1
Quand et comment est née chez nous la fierté nationale...	
Deuxième Leçon. — Y a-t-il une nationalité belge?	14
La Belgique n'a pas de frontières naturelles. Elle n'a pas non plus de langue nationale. Néanmoins elle a toujours été une nationalité, parce que ce qui constitue le lien national, c'est la jouissance commune d'un même régime de libertés et la fidélité aux mêmes institutions. Les querelles linguistiques de nos jours et la puissance d'attraction des grandes nationalités semblent menacer les petits peuples comme le nôtre, mais ce danger peut être conjuré.	
Troisième Leçon. — Notre nationalité dans le passé	28
Les Belges étaient déjà au temps de César un peuple de mélange et ils formaient dès lors une fédération nationale. Le premier royaume de Clovis est un royaume belge. Les destinées de la Belgique depuis Clovis jusqu'à Philippe le Bon ont subi la loi commune du morcellement féodal, mais, à partir de Philippe le Bon, notre unité est faite et se maintient. Nous restons un peuple libre, gouverné par ses souverains légitimes, mais épris de provincialisme et rétif à toute centralisation. L'esprit particulariste a disparu depuis la Révolution devant le patriotisme belge.	
Quatrième Leçon. — Comment s'est faite notre unité nationale	45
C'est le Brabant qui, autant sinon plus que les ducs de Bourgogne, a été l'agent de notre unification, Plus indépendant que nos autres provinces, pendant tout le moyen-âge, des rois de France et d'Allemagne, il a poursuivi une	

politique nationale; il a su tenir tête à toutes les tentatives d'absorption, il a réalisé chez lui un régime politique plus sage et plus durable que ceux de la Flandre et du Pays de Liège. C'est le Brabant qui, en choisissant librement Philippe le Bon comme héritier de ses princes, a créé le noyau central (Flandre-Brabant-Limbourg) autour duquel est venu s'agglomérer le reste de la Belgique.

Cinquième Leçon. — Le caractère distinctif de notre nationalité. 68

Le caractère distinctif de notre nationalité, c'est incontestablement d'être plus que toute autre une nationalité catholique. Tous ses grands hommes ont été les porteurs de l'idée catholique : Clovis, Charlemagne, Godefroid de Bouillon, Charles-Quint. Elle a toujours défendu sa foi catholique contre ceux qui voulaient la lui enlever : contre Guillaume d'Orange, contre Joseph II, contre Guillaume I des Pays-Bas. Elle l'a défendue avec vigueur contre le gouvernement qui voulait déchristianiser le pays par la *Loi de Malheur*.

Sixième Leçon. — Notre prospérité économique 90

Une légende audacieuse prétend que les peuples catholiques sont inférieurs sur le terrain économique aux peuples protestants. La Belgique inflige à cette légende un démenti, car elle est la cinquième puissance économique du monde entier. Elle a toujours possédé des éléments de grande prospérité : le tissage des étoffes dans les villes flamandes, la métallurgie dans le pays wallon, le commerce maritime à Bruges et à Anvers. De plus, en créant et en nous donnant le Congo, Léopold II a fait de nous une puissance coloniale.

Septième Leçon. — Nos libertés nationales 123

Nous avons toujours été libres. Dans le mouvement communal du moyen-âge, nos villes ont été au premier rang. La liberté n'était d'ailleurs pas l'apanage exclusif des villes : elle a fleuri aussi dans nos campagnes, témoins les lois de Beaumont et de Prisches. D'autre part, il n'y avait pas seulement des libertés locales, mais les États du pays avaient le droit d'intervenir dans la gestion des affaires publiques. Le gouvernement de nos provinces était constitutionnel, c'est-à-dire limité par les franchises des sujets; il ne fut jamais absolu.

Huitième Leçon. — La Belgique actuelle 145

De nos jours, la Belgique est divisée en deux, la grande majorité de la nation restant fidèle à la religion, une partie étant devenue la proie de la libre-pensée. Celle-ci, qui du protestantisme a dérivé vers le déisme pour enfin échouer dans l'athéisme, a engendré la Révolution, et de la Révolution sont issus deux partis : le parti libéral et le parti socialiste, tous deux également irréligieux mais ayant un idéal opposé. La guerre que le premier a faite à la religion lui a valu d'être réduit à l'impuissance; les tentatives révolutionnaires de l'autre ont jusqu'à présent échoué devant l'énergie de la résistance. Le gouvernement catholique, maintenu au pouvoir depuis près de trente ans par la volonté souvent exprimée du peuple belge, est seul capable d'assurer la continuité de notre prospérité nationale et le respect de nos droits les plus sacrés.

APPENDICES

- | | |
|--|-----|
| I. — A propos de l'âme belge | 183 |
| II. — La question flamande. | 192 |
| III. — Le 10 juin 1884 | 211 |
| IV. — Le 2 juin 1912 | 218 |

